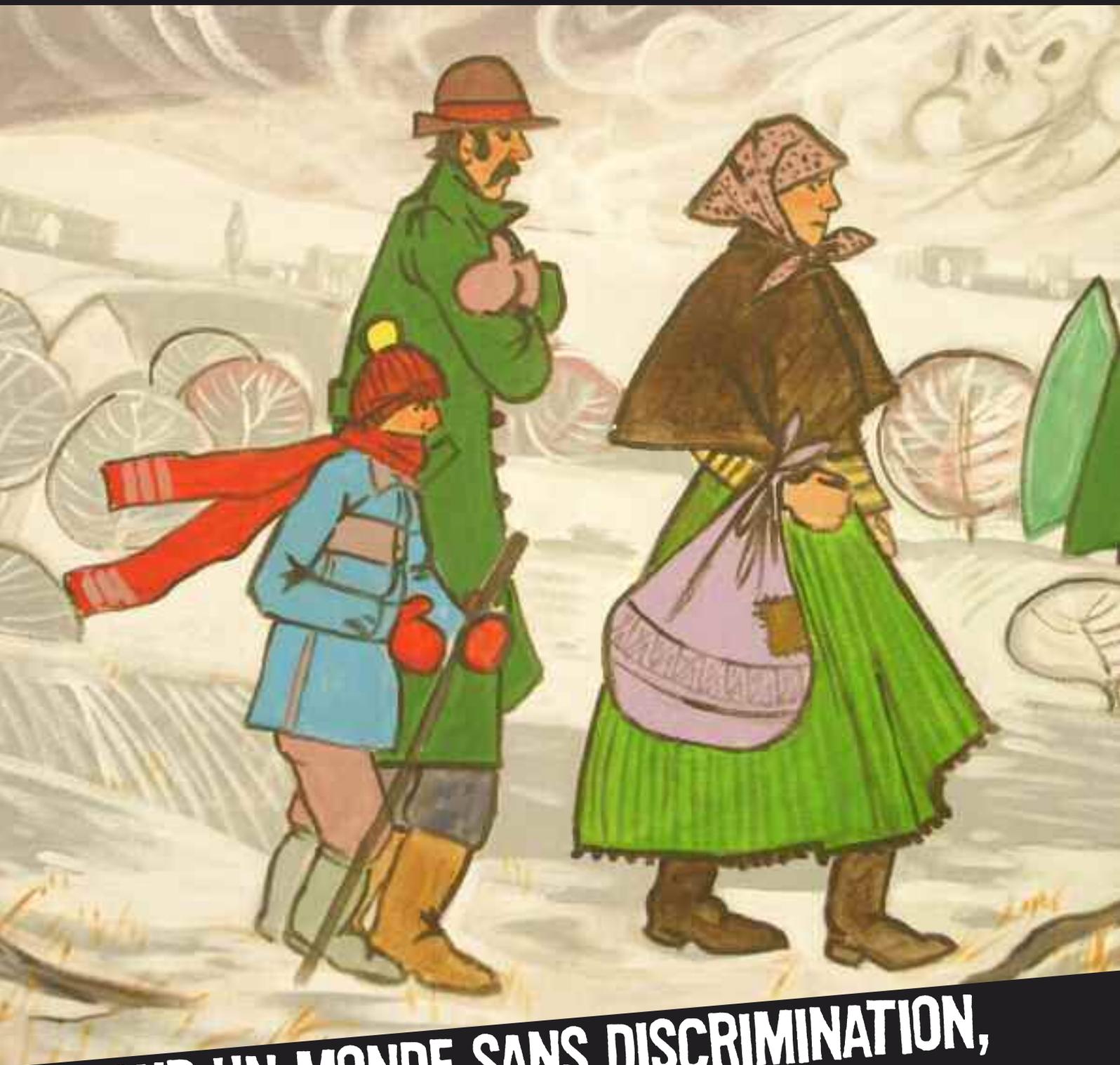


# EXERCICES



**POUR UN MONDE SANS DISCRIMINATION,  
DISON «STOP À L'EXCLUSION !»  
LES ROMS AUSSI ONT DES DROITS FONDAMENTAUX**

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Cher(e)s professeur(e)s,

Vous voilà sensibilisés à la question de la discrimination envers les Roms. Afin de travailler au mieux avec votre classe, Amnesty vous propose ce dossier d'exercices.

Divisé en trois niveaux (un débutant, un intermédiaire et un avancé), vous trouverez des chapitres consacrés à certaines parties du dossier théorique. De manière ludique et variée, vous pourrez développer de nombreux thèmes avec vos élèves et pour les plus motivés utiliser les pistes pour aller plus loin.

À la fin des exercices, vous trouverez souvent une ou deux actions à faire avec votre classe ou un groupe d'élèves.

Nous vous souhaitons un bon travail.

**Laura Lhoir**, Responsable jeunesse

## [ SOMMAIRE ]

[ NIVEAU DÉBUTANT ]	page 3
La culture Rom	page 4
Les Roms et les Gens du Voyage	page 8
Pauvres en stéréotypes	page 10
L'éducation, un droit pour tous	page 13
Avoir un toit est un droit humain	page 17
[ NIVEAU INTERMÉDIAIRE ]	page 21
La culture Rom	page 22
Les Roms et les Gens du Voyage	page 23
Pauvres en stéréotypes	page 24
L'éducation, un droit pour tous	page 29
Avoir un toit est un droit humain	page 31
[ NIVEAU AVANCÉ ]	page 36
La culture Rom	page 37
Les Roms et les Gens du Voyage	page 38
Pauvres en stéréotypes	page 41
L'éducation, un droit pour tous	page 44
Avoir un toit est un droit humain	page 47
[ ANNEXES ]	page 51
Déclaration universelle des droits de l'homme	page 52
Convention relative aux droits de l'enfant, 1989	page 55

Dossier réalisé par Laura Lhoir. Merci à Maïté Baldi, à Althéa Williams, à Suzanne Welles, à Héline Valenti et à France Wery pour leur aide précieuse. **Ce dossier est en ligne sur le site [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)**

**Publication du Programme Jeunesse de la section d'Amnesty International Belgique francophone,**

9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles. Site Internet : [www.amnesty.be/jeunes](http://www.amnesty.be/jeunes)

Photo de couverture : Fresque murale de József Ferkovics, intitulé «Les oiseaux» dans le village de Bodvalenke, Hongrie, 2009. © Eszter Pásztor

Mise en page : Vincent Riffart • **Septembre 2010**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# [NIVEAU DÉBUTANT]



# LA CULTURE ROM

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves apprennent à mieux connaître la culture rom. Ils se sensibiliseront également aux différentes caractéristiques d'une culture.

### Mots clés

Histoire - Discrimination - Inégalités – Nomade - Sédentaire – Les Roms - Minorités – Seconde guerre mondiale - Culture

**Niveau scolaire visé :** débutant

### Objectifs

Comprendre qui sont les Roms et quelle est leur culture, afin de défaire les préjugés.

Connaître les cinq continents.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- apprendre à connaître une autre culture ;
- analyser un texte ;
- créer un récit ;
- communiquer de façon appropriée ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : LES ORIGINES ET LES CULTURES (30 MINUTES)

### Exercice

Introduisez votre leçon en expliquant que vous allez travailler sur la place de la culture dans la société.

Expliquez aux élèves que vous allez travailler à partir d'une carte du monde (de nombreuses cartes sont disponibles sur le site [www.carte-du-monde.net](http://www.carte-du-monde.net)).

Demandez-leur de dessiner sur cette carte, les contours des cinq continents.

Une fois que l'exercice est fait, montrez-leur images disponibles ci-dessous. Les élèves doivent replacer les images sur les continents auxquels ils les associent.

Posez-leur ensuite quelques questions :

- L'exercice a-t-il été facile ?
- Pourquoi avoir placé tel objet, sport, plat, ou autre, dans tel continent.
- Les éléments représentés sur l'image font-ils partie d'un pays, d'un continent ?
- En avons-nous déjà goûté, pratiqué, eu en Belgique ?
- À votre avis pourquoi ?
- Demandez-leur de prendre les images qu'ils ont déjà « essayé », qu'il leur semble intégrées en Europe (ex : le basket, les nouilles, la planche de surf, etc.). Reste-t-il des images sur la carte? Pourquoi ne les ont-ils pas choisies ? Leur semble-t-il bizarre de manger des insectes, etc. ? Que penseriez-vous d'un jeune de votre âge qui ferait ce genre de chose ? Serait-il facilement de l'accepter dans votre groupe d'amis ?

### Conclusion

Parfois les habitudes des autres, surtout quand elles sont vraiment différentes, peuvent nous sembler bizarres voire effrayantes. Parce que certains en ont peur, certaines populations sont mises de côté, discriminées et donc exclues de la société. Pour effacer les préjugés que nous avons de certaines cultures, il faut apprendre à connaître l'autre pour ne plus avoir peur de qu'il est. Dans l'exercice suivant, nous allons voir certaines parties de la culture rom.



### 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : LES ROMS, LES CONNAIS-TU ? (2 X 50 MINUTES)

L'objectif de l'exercice est de donner aux élèves un aperçu de la culture Rom, pour leur permettre de la connaître un peu plus et de mieux la comprendre.



Dans un premier temps, le professeur sonde les connaissances des élèves, en posant quelques questions :

- Connaissez-vous les Roms ?
- En avez-vous déjà rencontré ?
- Savez-vous d'où ils viennent ? Et où ils vivent ?
- Quelle(s) langue(s) parlent-ils ?
- Connaissez-vous d'autres appellations pour les désigner ?
- Connaissez-vous le drapeau rom et sa signification ?

#### Exercice

1. Demandez à vos élèves de lire le conte ci-dessous.
2. Après avoir lu le conte, assurez-vous que tous aient bien compris le vocabulaire.
3. Posez-leur ensuite quelques questions :
  - D'où est originaire le peuple rom ?
  - Trouvez quatre caractéristiques qui qualifient le peuple rom.
  - Comment les Roms voyagent-ils ?
  - D'après le texte, donnez deux autres appellations de la communauté rom. En connaissez-vous d'autres ?
  - Après avoir voyagé, dans quel pays arrivent les Roms ?
  - Comment sont-ils perçus par les autres habitants ? Pourquoi ?
  - Pourquoi doivent-ils partir ?
  - Comment appelle-t-on une personne qui voyage tout le temps et qui vit dans une caravane ?

- Que signifie être apatride ?
- Quelles difficultés pouvons-nous rencontrer lorsqu'on est apatride ?
- Que signifie le terme préjugé ?
- Donne trois préjugé qui se trouvent dans le conte.
- A-t-on avis quelles sont les conséquences pour les Roms ?
- Pourquoi Alexander et Ubanka ne peuvent-ils être ensemble ?
- Prouve-le par deux exemples.
- Trouves-tu ça juste ?
- D'après le texte, comment est considérée la famille dans la communauté rom ? Prouve-le par un passage du conte.
- Penses-tu que les Roms ont un jour été traités comme dans le conte ?
- Penses-tu qu'ils le sont aujourd'hui ?

4. Demandez aux élèves de diviser le texte en différentes étapes ex : 1. Le départ, 2. La forêt, 3. L'arrivée en Russie, 4. La fête, 5. L'amour, etc.

5. Divisez la classe en groupe de cinq et demandez-leur de dessiner une des étapes de l'histoire. L'idéal est que chaque groupe face une étape différente. De cette façon, vous pourrez accrocher les dessins les uns à la suite de l'autre et inviter une classe de plus petit pour les faire revivre le conte.

#### Conclusion

La culture rom reste assez mal connue du grand public. Cette « non connaissance » engendre souvent la peur et le rejet. Pour vous aider et donner plus de détails à vos élèves, référez-vous au chapitre un du dossier pédagogique.

**Pour aller plus loin :** demandez aux élèves de créer la fin du conte. Vladimir et Maria Salomé auront-ils la même fin que leur parent ? La société dans laquelle ils vivent pourra-t-elle tolérer leur relation ?



Enfants Roms  
jouant dans la rue,  
Slovaquie, 2008  
@AI

## LE PEUPLE DU VENT

Il y a fort longtemps, dans un petit village du Nord de l'Inde, dans une région appelée le Rajasthan, habitait un clan que l'on appellerait un jour les Tsiganes. Chaque jour Shaban, fils du roi Tsigane, aimait aller à la rivière après le travail. Il aimait passer là le reste de l'après-midi. Tantôt rêvant en regardant passer les nuages, tantôt jouant avec sa petite flûte qu'il s'était taillé dans un roseau. Un jour alors qu'il jouait de la flûte en regardant les nuages, eux-ci se mirent à faire des formes dans le ciel. Il vit d'abord son village envahi par les soldats d'un seigneur puissant et cruel. Puis, il vit des châteaux forts, des palais qu'il n'avait jamais vus auparavant et des lacs, grands comme le ciel. Désormais, le voyage serait leur destin, ils se déplaceraient en tant que peuple apatride, libre comme le vent. Dès le lendemain, Ils étaient prêts. Les chevaux étaient attelés, les roulottes remplies de vivre et de vêtements et les chiens aboyaient. On pouvait lire dans les yeux des Tsiganes plein de joie et de curiosité. La première journée de leur voyage fût épuisante. Aussi, lorsque la nuit tomba sur la forêt, ils se réfugièrent dans une clairière. Ils y allumèrent un feu pour tenir à l'écart les animaux sauvages. Comme ils étaient tous éreintés, ils firent par s'endormir bercés par la douce chaleur des flammes. Mais l'esprit de la forêt les réveilla. Il n'était pas content que ceux-ci utilisent autant de bois pour faire leur feu. Pour effacer leur dette envers l'esprit, les Tsiganes durant fabriquer avec le bois restant, les plus beaux instruments de musique. Guitare, accordéon, violons, Zumas, ... furent créés. Durant toute la nuit, on pouvait les femmes claquer dans leur main et leur robe tourner dans le vent pendant que leurs époux jouaient à tue-tête. Désormais ils avaient leur passeport pour ce long voyage : la musique et les instruments.

Après avoir marché des jours, des semaines et des mois, nos Tsiganes arrivèrent dans un pays où le froid pénètre dans notre corps jusqu'à vous glacer les os. Il faisait si froid, que les habitants étaient d'une couleur blanche, si blanche qu'on pouvait presque voir au travers. Ils portaient de longs manteaux de fourrure et avaient sur leur tête de drôle de chapeaux appelés Ouchanka. Lorsque le clan entra dans cette superbe ville nommée Moscou, tous les regards se figèrent sur eux. Comme si le temps s'était arrêté. Même les chiens s'arrêtèrent d'aboyer. La ville devenue silencieuse se remplissait de murmures : « Qui sont ces gens à la couleur si sombre », « se sont-ils déjà lavés ? Ils paraissent si sales », « on dirait des voleurs », « protégeons nos enfants, peut-être leur veulent-ils du mal ». Les habitants étaient clairs, ils ne voulaient pas de ces étrangers arrivés en caravane.

Mais nos Tsiganes ne désespèrent jamais et c'est alors qu'ils se mirent à jouer de la musique. Au son de la mélodie, des gens sortirent des ruelles et des sentiers. Une grande fête s'improvisa. On sortit des tables et des chaises. La boulangère apporta d'énormes miches de pain, le charcutier des saucisses et l'aubergiste apporta un tonneau de vin. Il y avait sur la place une telle joie de vie que même le Tsar, qui d'ordinaire est si triste et gris, vint se joindre à la fête.

Mais certains n'étaient pas d'accord. Une partie de la classe bourgeoise commença à protester. Parmi eux, se trouvait Marita Alexieva, une femme très riche qui était assez âgée. Elle ne voulait pas des Roms chez elle. Elle les considérait comme des voleurs, des escrocs, des malfrats.

Mais son fils Alexander ne pouvait partager l'avis de sa mère car dès le premier instant, il tomba amoureux de Ubanka la fille du chef des Gitans et qui était promise en mariage à l'un des leurs. Ubanka était la plus belle des filles de son âge; une beauté purement gitane, fraîche comme les premières fleurs du printemps, ses yeux brillaient de vie. Elle a longtemps résisté avant de tomber dans les bras d'Alexander qui s'était récemment marié. L'eurent une très belle histoire d'amour jusqu'à ce qu'Ubanka découvre qu'il était déjà engagé à une autre. Se sentant trahie, elle ne voulait plus jamais le revoir. Mais son amour était trop grand et elle ne pouvait se passer de lui. Une nuit, elle lui donna rendez-vous près d'un grand lac. Son cœur était rempli d'amour pour cet homme, mais elle ne pouvait supporter l'idée de le partager avec une autre. Elle lui demanda de faire le choix entre elle ou sa femme. S'il le désirait, ils pouvaient partir ensemble et vivre leur vie librement au rythme des chants.

Au grand désespoir d'Ubanka, il choisit sa femme qui était enceinte. Le cœur brisé, elle se maria avec gitan cinquantenaire qui était gentil et compréhensif.

Les habitants ne voulaient plus des Gitans, ces derniers endurent le mépris et des uns et des autres des insultes des autres jusqu'au jour où tout changea. La garde et les habitants se mobilisèrent afin de régler une fois pour toute la question gitane. Une nuit, ils attaquèrent le clan, brûlant tout sur leur passage. Les Tsiganes apeurés commencèrent à courir de tous les côtés. Le lendemain, ils reprurent la route, rassemblant le peu d'affaire qu'il leur restait. Le jour de l'attaque Ubanka affirma avoir trouvé trois filles orphelines qu'elle adopta instantanément.

Vingt années passèrent, Ubanka après le décès de son mari retourna à sa tribu avec ses trois filles adoptives nommées Maria Salomé, Maria sachinka et Maria Mgdalena. Le clan s'amusait à les surnommer les Marias.

Un jour, les Gitans durent repasser par Moscou, cette ville dont vingt ans plus tôt ils avaient été expulsés. Malgré le temps, ils ne furent pas mieux traités. Les préjugés résistent au travers des années.

Pendant ce temps, Alexander eut son premier fils, Vladimir. Sa femme ne résista pas à l'accouchement et Alexander éleva seul son fils unique. Et comme si le destin voulait que l'histoire d'Alexander et d'Ubanka se répète pour leurs enfants; dès le 1er regard, Vladimir tomba amoureux de Maria Salomé.

Salomé n'était pas moins belle que sa mère adoptive, mais elle avait en plus un don spécial : pendant ses rêves elle pouvait voir l'avenir de ceux qu'elle aime et de ceux qui sont en danger.

# LES ROMS ET LES GENS DU VOYAGE

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Par le biais de différentes activités, les élèves apprennent à distinguer les communautés roms et des Gens du Voyage. Ainsi, ils prennent conscience des caractéristiques et des problématiques, communes ou différentes aux deux groupes et pourquoi il est important de ne pas les amalgamer.

### Mots clés

Droits humains – Connaissances – Égalité – Différence – Gens du Voyage – Roms – Logement – Réfugiés – Nomades – Sédentaire – Caravane – Inégalités – Nomadisme.

**Niveau scolaire visé :** débutant

### Objectifs

Comprendre la différence entre Roms et Gens du Voyage.  
Se sensibiliser aux problématiques liées aux uns et aux autres.  
Inviter les élèves à agir.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exercer son jugement critique ;
- mettre en œuvre sa pensée créatrice ;
- communiquer de façon appropriée ;
- comprendre un texte ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : (60 MINUTES)

Le professeur introduit l'activité en expliquant aux élèves qu'il est essentiel de ne pas confondre les Roms et les Gens du Voyage. Il peut sonder leurs connaissances à l'aide de quelques questions :

- Avez-vous déjà entendu parler des Roms et les Gens du Voyage ?
- Que connaissez-vous d'eux ?
- Comment vous les représentez-vous ?
- Y a-t-il des différences entre eux ? Si oui, lesquelles ?

### Exercice

1. Le professeur dessine deux colonnes au tableau : une intitulée « Roms » et l'autre « Gens du Voyage ».
2. Les élèves forment six groupes.
3. Le professeur dispose de six images représentatives des Roms et des Gens du Voyage. Il distribue une image à chaque groupe.
4. Chaque groupe doit replacer son image dans la bonne colonne : « Roms » ou « Gens Du Voyage ». (Il y a trois images pour la colonne « Roms » et trois pour la colonne « Gens du Voyage »).

Ex: L'image représentant un forain dans la colonne « Gens du Voyage »).

5. Après avoir replacé les images dans les colonnes correspondantes, les élèves imaginent quelle pourrait être la vie d'un enfant rom et celle d'un enfant appartenant à la communauté des Gens du Voyage.
6. Les élèves choisissent d'écrire (en quelques lignes) soit sur l'enfant rom, soit sur l'enfant issu d'une famille des Gens du Voyage.
7. Ensuite, les élèves lisent leur rédaction à voix haute au reste de la classe.
8. Pour leur rédaction, il est important que les élèves se posent les questions suivantes :
  - Où vit-il ?
  - Avec qui vit-il ?
  - Quelle langue parle-t-il ?
  - Dans quel type de maison vit-il ?
  - Que fait-il de ses journées ?
  - Que font ses parents ?

### Conclusion

Le professeur conclut sur les différences fondamentales entre les communautés roms et des Gens du Voyage. Pour s'aider, il peut se rapporter au chapitre 6 du dossier pédagogique.

## 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : (60 MINUTES)

### Exercice

Le professeur distribue aux élèves deux témoignages : l'un d'une famille Rom, l'autre de Gens du Voyage.

Les élèves lisent les témoignages et repèrent les points suivants :

- les raisons du départ
- les difficultés rencontrées
- les changements que le voyage implique
- leurs droits sont-ils respectés ? Justifier la réponse à l'aide de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

D'après vous, ces personnes sont-elles exclues de la société ?

## TÉMOIGNAGE DE ROMS

« Les Roms du Kosovo sont en Serbie dans une situation misérable, catastrophique. Ils n'ont aucun moyen de survie. Ici, il y a des aides sociales pour les personnes précarisées. En Serbie, on reçoit des indemnités des institutions européennes pour aider socialement ces réfugiés, mais ce sont des mensonges de la part des Serbes. Ils donnent cette aide des institutions internationales pour les réfugiés à leur population. Pour nous, réfugiés sur sol serbe du Kosovo, les aides sont détournées vers la population serbe. On n'a pas d'accès aux médecins car c'est payant. Ils n'ont pas de quoi manger. Ils n'ont pas de quoi manger ! Ils luttent pour leur vie, leurs enfants. Ils survivent grâce au ramassage des déchets alimentaires, des déchets des matières premières comme le papier, etc. Il n'y a aucune aide sociale ou médicale. »

« (...) J'ai quitté en urgence mon foyer au risque d'être agressé (...) On ne pouvait pas quand on nous menaçait, quand on nous expulsait, prendre une caméra et filmer ce qui nous arrivait »

**Témoignages tirés du document « De Charybde en Scylla ? Petite chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie ». Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier intermag, octobre 2009.**

## TÉMOIGNAGE DE GENS DU VOYAGE

« Une maison, c'est notre rêve » souligne Violette, la femme de Johnny. Une maison oui, mais l'hiver seulement. Car les beaux jours raisonnent comme un appel au départ vers les grands rassemblements. « La vie en caravane, ce sera tout le temps », rappelle le couple, comme une évidence. Car cette caravane, plus qu'un véhicule, plus qu'un logement, est « synonyme de liberté, de voyage et d'indépendance » explique avec force José, jeune Manouche de 27 ans.

**Témoignages tirés du document « Différentes facettes de la précarité en Basse-Normandie », CRCOS**

### Conclusion

Le professeur conclut sur le nomadisme des Gens du Voyage et des Roms. Bien que les problématiques soient souvent différentes pour ces deux communautés, elles subissent toutes les deux la discrimination et voient leurs droits fondamentaux bafoués. S'il reste encore des doutes, il clarifie les raisons qui motivent le voyage des uns et des autres. Il peut bien sûr se rapporter au chapitre 6 du dossier pédagogique.

**Pour aller plus loin :** Pour creuser davantage la réflexion, le professeur peut demander aux élèves d'imaginer les solutions aux problèmes que rencontrent les Roms et les Gens du Voyage (cf. dossier pédagogique chapitre 6)

## 4. 1,2,3: ACTION!

Les élèves peuvent réaliser un dessin sur le jour du départ de deux familles : une rom et une des Gens du Voyage. Ensuite, les deux panneaux seront affichés dans le couloir de l'école.

# PAUVRES EN STÉRÉOTYPES !

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves se familiarisent avec le concept de stéréotypes et de discrimination. Ils prennent conscience de l'utilisation trop fréquente des stéréotypes et du fait que les Roms en sont bien souvent les victimes. Ainsi, ils apprivoisent le concept de stéréotypes, analysent la manière dont eux-mêmes ainsi que d'autres populations de par le monde et au travers de l'histoire en ont été exclues d'un groupe ou de la société.

### Mots clés

Stéréotypes - Discrimination - Stigmatisation - Exclusion - Pauvreté - Étiquettes - Les Roms - Minorités - Droits humains - Déclaration universelle des droits de l'homme - Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

**Niveau scolaire visé :** débutant

### Objectifs

Se sensibiliser avec le concept de *stéréotype*.  
Comprendre le lien entre stéréotype et exclusion.  
Comprendre le lien entre stéréotype, exclusion et pauvreté.  
Comprendre les conséquences des stéréotypes pour la communauté rom.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exercer son jugement critique ;
- utiliser ses connaissances ;
- pousser à la réflexion ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : LES STÉRÉOTYPES (30 MINUTES)

Le but de l'activité est de sensibiliser les élèves la notion de stéréotypes. Les Roms ont souvent dû faire face à de nombreux stéréotypes ce qui a eu pour conséquence de renforcer leur stigmatisation. Ils ont donc et sont toujours été exclus de la société. Enfin, cet exercice amène à faire prendre conscience aux élèves que notre jugement est souvent influencé par les stéréotypes.

### Exercice

1. Distribuez aux élèves la feuille d'exercice donnée ci-dessous.
2. Expliquez-leur l'exercice. Il y a quatre images représentées. En dessous de ces images, il y a des affirmations. Pensez-ils que ces phrases correspondent bien aux personnages. Les élèves colorieront en rouge s'il sont d'accord, en vert s'ils sont moyennement d'accord et en bleu, s'ils ne sont pas d'accord avec les affirmations.
3. « Corrigez » l'exercice avec les élèves. Si les réponses sont divergentes, vous pouvez lancer la discussion.  
(EX : Pourquoi certains, pensent-ils ça de la personne sur qui se basent-ils ?)
4. Demandez aux élèves ce qu'ils ressentent lorsqu'ils voient pour la première fois une personne  
(EX : comment jugent-ils les nouveaux professeurs : s'il/elle a des lunettes ; si le nouveau professeur est un homme, une femme, etc.)

### Conclusion

Expliquez la notion de stéréotype. Montrer que ça influe parfois notre jugement sur l'autre. Demandez aux élèves s'ils connaissent des stéréotypes.

Les **stéréotypes** sont des croyances partagées, concernant les caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais souvent aussi des comportements, d'un groupe de personnes (Leyens, Yserbyt & Schadron, 1996)

			
N'est pas une bonne élève	Est champion de Taekwondo	Adore les mathématiques	Ne fume pas
Adore se maquiller	A peur du noir	Joue aux jeux vidéos	Fait du sport
Adore jouer au football	Son plat favori sont les nouilles	Vit chez ses parents	A huit frères et soeurs
A trois chats	Adore tricoter	Cuisine très bien	Sort avec ses copines les vendredis soirs

### 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : COMPRENDRE LES LIENS ENTRE STÉRÉOTYPES ET EXCLUSION (45 MINUTES)

Les différences sont nombreuses entre les personnes. Beaucoup de personnes se sentent souvent menacées face aux différences. La peur de l'autre vient notamment du fait que l'humain a souvent peur de ce qu'il ne connaît pas. Le but de cet exercice est de montrer que les stéréotypes peuvent amener à la discrimination et donc à l'exclusion.

#### Étape n°1

1. Demandez à deux garçons de la classe d'être volontaires pour un exercice.
2. Expliquez leur qu'ils sont les capitaines d'une équipe de mini-foot. Un match aura lieu la semaine prochaine et ils doivent constituer une équipe. Invitez-les à choisir quatre élèves de la classe pour faire partie de l'équipe.
3. Notez les noms des deux équipes au tableau.

#### Étape n°2

1. Faites le même exercice mais cette fois, choisissez deux filles.
2. Elles doivent constituer une équipe de danse et chacune d'entre elles doit sélectionner trois élèves de la classe.
3. Notez les noms au tableau.

**Remarque :** les élèves candidats peuvent être choisis deux fois.

#### Retour sur l'exercice

- Posez des questions aux capitaines et au reste de la classe :
- Comment se sont-ils sentis durant l'exercice ?
- A-t-il été facile pour les capitaines de choisir les candidats ?
- Sur quels critères se sont-ils basés ? (Compétences, genre, amitié, etc.)
- Si aucune fille ne fait partie de l'équipe de foot : pourquoi ne pas avoir de filles pour votre équipe ?
- Si aucun garçon n'a été choisi pour la danse : pourquoi ne pas avoir choisi de garçons dans votre équipe ?
- Pensez-vous que certain(e)s filles/ garçons auraient aimé faire partie de l'équipe de foot/ danse ?
- Comment auraient-ils/ elles alors été perçus ?
- Pour la classe : avez-vous eu peur de ne pas être choisi ?
- Qu'auriez-vous alors ressenti ?
- Que signifie le mot *exclusion* ?
- Pour quelles raisons peut-on être exclus ? (religion, origine, genre, etc.)
- Connaissez-vous des exemples d'exclusion ?

#### Conclusion

Montrez aux élèves que l'utilisation de stéréotypes, d'étiquettes peuvent entraîner à la discrimination et à l'exclusion. Pour vous y aider, basez-vous sur les chapitres 2 et 3 du dossier pédagogique.

**Suggestion :** lisez avec la classe le témoignage ci-dessous.

Demandez à vos élèves, comment le jeune homme était-il perçu à l'école, pour quelles raisons et qu'elles ont été les conséquences ?

**E. (Homme, 28 ans, Roumanie)** a suivi toute sa scolarité primaire et secondaire en Suisse. Une fois l'inscription laborieusement obtenue, sa "tsiganité" et celle de ces frères et sœurs, qui étaient les seuls Roms de leur école a continué à poser problème:

*"Moi, je ne me cachais pas, je l'ai dit. Mes collègues ne m'ont pas cru, mais ils ont vu après mon frère et ma sœur qui sont plus foncés de peau que moi, et là ils m'ont cru et ils n'arrêtaient pas de dire toujours "le Tsigane". C'était dur les premiers mois. J'étais pas content et je le disais à la maison, je disais souvent que je n'irais plus, mais mon frère et ma sœur, plus intériorisés, ne disaient rien jusqu'au jour où mon frère est arrivé et de l'école, nous étions à table, il s'est assis aussi, et il a éclaté en pleurs. Et là j'ai commencé aussi à pleurer [...] J'ai eu des amis et de bons contacts avec certains profs qui voyaient en moi l'homme et non le seulement le Tsigane, mais je suis toujours resté "le Tsigane" de la classe".*

« La scolarisation des enfants Roms en Belgique », Rapport de la Fondation Roi Baudouin, P. 44

### 4. RÉALISATION DE LA TROISIÈME ACTIVITÉ : PAUVRETÉ ET DISCRIMINATION (30 MINUTES)

Dans cet exercice, les élèves partiront de leur pré-requis. Ils détermineront ce que représente pour eux la pauvreté. Ils seront ensuite sensibilisés au lien qu'il existe entre la pauvreté, la discrimination et les droits humains.

#### Exercice

1. Introduisez l'exercice en demandant aux élèves de ce que représente pour eux la pauvreté.
2. Expliquez aux élèves qu'il n'y a que les sans-abris qui vivent dans la pauvreté.
3. Ensemble choisissez un profil de quelqu'un qui vit dans la pauvreté.
  - Est-ce un homme, une femme ?
  - Quel est son âge ?
  - De quoi vit cette personne ? (quel est son métier ?)
  - À quoi ressemble son logement ? (maison, caravane, à la rue, combien y a-t-il de pièces dans le logement ?)
  - Que mangera-t-elle ?
  - Comment s'habillera-t-elle ?
  - Quelles seront ses activités ?
  - Etc.
4. Une fois le profil défini, distribuez aux élèves des cartons de deux couleurs différentes. Une des couleurs sera pour répondre « OUI », l'autre pour dire « NON ».
5. Expliquez aux élèves que vous allez leur poser des questions à propos de la vie de leur personnage. À chaque fois que la réponse sera pour eux négative, ils lèveront la fiche adéquate. Quand elle sera positive, ils lèveront l'autre.

**Quelques idées de questions pour le professeur**

- ① Un enfant qui a des habits troués se fera t-il des amis aussi facilement que s'il avait des habits neufs ?
- ② Un enfant issu de famille pauvre réussira t-il aussi facilement à l'école qu'un autre enfant ?
- ③ Participera t-il au voyage scolaire ?
- ④ Ira t-il chez le docteur quand il est malade ?
- ⑤ Pratiquera t-il des activités extra scolaires (sport, théâtre, cinéma, etc) ?
- ⑥ Pourra t-il avoir tout le matériel scolaire demandé par ses professeurs ?
- ⑦ Son père aura t-il une voiture pour l'accompagner à l'école ?
- ⑧ S'il passe un entretien pour un travail, son papa obtiendra t-il le poste ?

6. À partir de la Convention relative aux droits de l'enfant, demandez aux élèves de repérer si les articles de la convention sont respectés pour la personne dont vous avez déterminé le profil.

**Remarque :** Si les élèves répondent de manière différente, c'est alors l'occasion de les faire participer en leur demandant de justifier leur réponse.

Introduisez la question des Roms. Montrez aux élèves qu'ils ont souvent et encore aujourd'hui, été soumis aux stéréotypes. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le chapitre 2 du dossier pédagogique.

**5. 1, 2, 3,... ACTION !**

Après avoir sensibiliser vos élèves à la thématique, Amnesty vous propose d'inviter votre classe à réfléchir aux bonnes attitudes à adopter. Comment ne pas exclure, discriminer une autre personne ? Quels sont nos droits ? Pour vous aider, vous pouvez prendre un cas concret, par exemple, un nouvel élève qui arriverait en classe. Aidez-vous également de la Déclaration universelle des droits de l'homme ou de la Convention internationale relative aux droits d l'enfant.

Une fois, les attitudes définies, proposez aux élèves de créer ensemble la « Charte de non-discrimination ».

Une fois la charte établie, les élèves doivent la signer et l'accrocher pour qu'elle soit respectée !

**Remarque :** n'oubliez pas de redéfinir le concept de charte avant de commencer et l'importance qu'elle a, une fois signée.

**Exemple de charte**

# L'ÉDUCATION, UN DROIT POUR TOUS

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves se familiarisent avec le concept du droit à l'éducation. Ils prennent conscience de l'interdépendance qu'il existe entre droit à l'éducation et les autres droits humains. En effet, il est essentiel que l'élève comprenne que l'accès à l'éducation découle de la connaissance de ses propres droits. Ensuite, ils sont amenés à réfléchir sur le cas précis des Roms.

### Mots clés

Éducation – École – Droits humains – Connaissances – Égalité – Intégration – Socialisation – Exclusion – Différence – Roms – Déclaration universelle des droits de l'homme – Convention relative aux droits de l'enfant.

**Niveau scolaire visé :** débutant

### Objectifs

Se familiariser avec le concept de droit à l'éducation.  
Percevoir le lien entre éducation et droits humains.  
S'éveiller à la problématique de l'exclusion, de la mise à l'écart ou bien de la difficile intégration des Roms à l'école.  
Prendre conscience de la responsabilité des États dans l'intégration des enfants roms dans nos écoles.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exercer son jugement critique ;
- mettre en œuvre sa pensée créatrice ;
- lire et comprendre les données d'un texte ;
- communiquer de façon appropriée ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ (2 X 50 MINUTES)

Dans cet exercice, les élèves se familiarisent avec le concept du droit à l'éducation. Ils verront l'importance de l'école et qu'apprendre dans de bonnes conditions est un droit. Ils verront également l'impact que le refus de ce droit pour avoir sur la vie d'une personne.

### Exercice

1. Le professeur commence par poser quelques questions aux élèves en rapport avec l'éducation :
  - À quoi sert l'école ?
  - Est-ce important d'aller à l'école ? Pourquoi ?
  - Que vous apporte l'école ?
  - En quoi l'école vous sera-t-elle bénéfique pour votre vie d'adulte ?
  - L'école est-elle importante pour le développement ?
  - Apprendre est-il un droit ?
2. Commentez l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme « **Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental.** »
  - Assurez-vous que tous les élèves aient bien compris le concept, ensuite, posez-leur quelques questions ?
  - Tous les enfants ont-ils les mêmes droits ?
  - Avez-vous des exemples ?
  - Jusqu'à quel âge est-on un enfant ?
  - Tous les enfants ont-ils l'accès à leur droit à l'éducation ? Justifiez.
  - Qu'est-ce que ça signifie ? Que faut-il pour avoir accès à son droit à l'éducation ?
  - Ont-ils des exemples d'enfants qui n'ont pas accès à ce droit fondamental ?
3. Expliquez aux élèves les consignes de l'exercice suivant. Les élèves recevront des fiches décrivant l'accès à l'éducation de trois jeunes issus de pays différents. Lisez-les ensemble à voix haute.
4. Demandez aux élèves de compléter la quatrième fiche selon leur propre vie. L'élève dresse rapidement sa propre fiche: prénom, âge, situation familiale, etc. Il détaille ensuite les difficultés qu'il a déjà pu rencontrer dans sa vie par rapport à son accès à l'éducation. Il se peut que l'élève n'ait jamais rencontré aucune difficulté, dans ce cas, il peut réfléchir aux conditions qu'il a eues pour avoir accès à ce droit (ex : avoir un lieu pour étudier, etc.)

<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ MARIA</li> <li>↓ 12 ANS</li> <li>↓ 1ère SECONDAIRE</li> <li>↓ JAMAIS DOUBLE</li> <li>↓ Vit en RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</li> </ul>	<p>« Avant j'étais dans une école normale, mais on se moquait toujours de moi.. Maintenant, j'ai changé d'école, je suis avec d'autres Roms dans une école spéciale. Je m'entends bien avec eux, mais j'ai déjà 12 ans et je suis toujours en 2ème primaire. J'aimerais apprendre plus. »</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ MARCO</li> <li>↓ 11 ANS</li> <li>↓ 5<sup>ème</sup> PRIMAIRE</li> <li>↓ A déjà changé 6 fois d'école</li> <li>↓ Vit en ITALIE</li> </ul>	<p>« Je viens d'arriver dans une nouvelle école. La semaine dernière, les policiers sont venus, et avec toute ma famille, on a été expulsé. À présent, mon ancienne école est trop loin de ma nouvelle maison. J'ai du changer d'école mais je ne m'y sent pas bien. Tout le monde me regarde. J'ai l'impression d'être un extraterrestre... »</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ LENA</li> <li>↓ 12 ANS</li> <li>↓ 5<sup>ème</sup> PRIMAIRE</li> <li>↓ Vit en BELGIQUE depuis 3 ans</li> <li>↓ Vient de ROUMANIE</li> </ul>	<p>« Parfois je ne vais pas à l'école car je dois aider maman dans ses démarches (à la poste, chez le médecin, à la commune). Je traduis pour elle car elle ne parle pas français. Je commence à avoir des problèmes à l'école car je suis trop absente et maman n'arrive pas toujours à m'acheter tout le matériel scolaire: un stylo, un classeur, un bloc de feuilles à dessin, etc. »</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Nom .....</li> <li>↓ Âge .....</li> <li>↓ Classe .....</li> <li>↓ Pays .....</li> <li>↓ Parcours scolaire : .....</li> </ul>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

5 Après avoir lu les témoignages, demandez aux élèves de compléter le tableau ci-dessous en cochant dans la case correspondante, la réponse qui convient.

	MARIA	MARCO	LENA	MOI
1. Qui réussit le mieux à l'école?				
2. Qui fera les plus longues études?				
3. Qui aura le métier qui lui plaira le plus?				
4. Qui aura la maison de son choix?				
5. Lequel se fera le moins de soucis pour se fournir son matériel scolaire?				
6. Lequel a le meilleur accès à l'école?				
7. Qui sera le mieux intégré dans son école?				
8. Lequel partira sans problème en voyage scolaire?				
9. Quel enfant sera le content d'aller à l'école?				
10. Quel enfant mérite le plus d'aller à l'école?				

6. Une fois l'exercice terminé, notez au tableau le nom des trois jeunes élèves et une autre colonne intitulée « moi ». Demandez à chaque élève quel jeune qui a été le plus cité. Pour chaque élève, notez une croix dans la colonne correspondante.
7. De manière générale, qui a été le plus cité ? Pourquoi ? Qu'est-ce que ça signifie ? Lequel a été le moins dit ? Pourquoi ?

### Conclusion

Concluez sur l'importance capitale pour un enfant quel qu'il soit d'accéder à l'éducation. En effet, cette formation fondamentale lui apportera des savoirs savants et des savoirs pratiques utiles à la vie de tous les jours. De plus, elle le dote aussi d'un sens critique ainsi que d'une connaissance de ses droits et devoirs dans sa société. Pour aller plus loin, reportez-vous au chapitre 3.b et du chapitre 5 du dossier pédagogique.

## 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ (2 X 50 MINUTES)

### Exercice

- Voici deux témoignages d'enfants par rapport à l'éducation. L'un est belge, l'autre est Rom.
- Lisez-les.
- Assurez-vous que les élèves ont compris le contenu et le vocabulaire.
- Divisez la classe en deux.
- Demandez à la moitié de la classe d'imaginer d'imaginer quel sera leur futur du jeune Belge et pour l'autre moitié, celui du jeune Rom. Pour les y aider, posez leur quelques questions :
  - Comment seront-ils physiquement
  - Comment seront-ils habillés ?
  - Où vivront-ils ? Comment sera leur domicile ?
  - Auront-ils des enfants ? Une femme ?
  - Auront-ils une voiture ?
  - Quel sera leur métier ?
  - ETC.

Une fois que les élèves ont répondu aux questions, ils feront un dessin représentant les jeunes en tant qu'adultes. **Idée :** vous pouvez organiser une petite exposition dans votre classe et inviter les autres élèves à la visiter.

### Conclusion

Tous les droits humains sont universels et interdépendants. Pour plus d'informations, reportez-vous au chapitre 4 du dossier pédagogique.

## TÉMOIGNAGE DE MIREK, UN ENFANT ROM

**Mirek**, douze ans, et ses cinq frères et sœurs étaient élèves dans une école ordinaire de leur ville de Karvina en République tchèque. Cependant, après que sa famille eut été expulsée de force de son appartement, situé dans cette ville, leur mère, Helena, a décidé de placer les enfants dans une école pratique, dans la ville voisine d'Ostrava. Elle craignait qu'ils ne soient victimes de brimades et de discriminations dans une école ordinaire accueillant en majorité des non-Roms, et ne voulait pas qu'ils aillent à l'école ordinaire réservée aux seuls Roms, car elle avait entendu dire que la violence y était très présente. Lorsque les enfants ont finalement été évalués en 2009, à l'issue de la période de diagnostic, Helena leur a donné l'instruction de faire délibérément des erreurs lors de l'évaluation psychologique, de sorte qu'ils soient admis dans une école pratique. Mirek a confié à Amnesty International que la plupart des sujets étudiés à l'école pratique avaient déjà été abordés dans des classes inférieures de son école précédente, et qu'on lui donnait moins de devoirs.

## TÉMOIGNAGE DE GAUTHIER, ENFANT BELGE, ATTEINT DE SURDITÉ

C'est à la suite d'un examen de routine proposé aux enfants prématurés que nous avons appris la **surdité** de notre fils. [...] Comme pour nos autres enfants nous voulions tout mettre en œuvre afin qu'il s'épanouisse. [...]

Le signe nous a permis de communiquer rapidement avec lui et a surtout apporté à **Gautier** un moyen de raconter, demander, apprendre le monde qui l'entourait. Nous avions les larmes aux yeux comme tous les autres parents lorsque Gautier a fait son « premier signe » à l'âge de quelques mois. Mais notre vocabulaire restait néanmoins assez limité ce n'était pas notre langue maternelle. [...] Nous avons décidé d'intégrer Gautier dans une école maternelle ordinaire à trois ans. Nous avions le désir que Gautier puisse se développer et grandir dans notre monde qui est majoritairement entendant. Qu'il puisse apprendre à lire le français nous semblait primordial (l'analphabétisme est à notre avis un plus grand handicap que la surdité), bref nous souhaitions qu'il devienne un adulte autonome dans notre société. [...] Gautier était heureux, sociable et épanoui, avec ou sans implant il resterait ce qu'il est. Et si plus tard il n'était pas d'accord avec notre choix, il aurait la possibilité de ne plus porter l'implant. Quelques jours après son cinquième anniversaire Gautier fut opéré à l'hôpital H.

Nous ne savions pas trop quoi attendre de cet implant et nous avons été de surprises en surprises. [...] Parallèlement à ces découvertes sonores, il a appris à parler, à répéter les mots (le LPC nous a été très utile à cette période car cela l'aidait à mieux percevoir les différences sonores). [...] Gautier a démarré sa première primaire avec l'aide d'une interprète. Il a comme les autres enfants appris à lire et à écrire. Il a rapidement décidé que l'implant et la lecture labiale lui suffisait pour suivre ses cours (même le néerlandais !)

Aujourd'hui Gautier ne pratique plus réellement la langue des signes, mais elle nous est encore utile lorsque Gautier nage ou que nous sommes trop loin pour nous entendre ou que nous voulons partager un secret en public, c'est donc un plus !

Gautier vient de fêter ses treize ans il y a quelques jours. Il est en secondaire, en deuxième latin grec. Il est socialement très épanoui et adore aller à l'école. Il est très bavard et aimerait devenir professeur, sans doute pour communiquer avec les autres. [...]

**Témoignage repris de la « brochure d'information et de Témoignages sur la surdité de l'Enfant », communauté française, APE-DAF, CSS, FFSB, ONE, éditeur Pierre Leleux, [www.depistagesurdite.be/familles/pdf/surditenfant](http://www.depistagesurdite.be/familles/pdf/surditenfant).**

## 4. 1,2,3... ACTION!

Après avoir sensibiliser sa classe, Amnesty propose au professeur d'agir.

**Écrire peut sauver une vie : Stop à l'injustice et à la discrimination à l'égard des enfants roms dans le système scolaire en République Tchèque**

Retrouver toutes les actions sur [www.isavelives.be](http://www.isavelives.be)

Quel parent voudrait voir son propre enfant, en bonne santé, placé dans une école « spéciale » avec un programme d'enseignement de qualité inférieure aux écoles normales, en réduisant par conséquent ses perspectives en matière d'éducation supérieure et d'emploi ?

C'est pourtant ce qui se passe en République Tchèque, où les enfants roms font l'objet de discriminations dans le domaine de l'éducation depuis plusieurs années.

En effet, les enfants roms sont souvent placés dans des écoles spéciales (des écoles destinées aux élèves souffrant de « handicaps mentaux légers ») pour pouvoir suivre leur scolarisation élémentaire. Et ceci malgré un arrêt rendu par la Cour européenne de droits de l'homme en 2007 qui avait condamné la République Tchèque pour la discrimination contre les enfants roms à l'école.

### ADRESSE

[Vous allez envoyer une lettre au Premier Ministre de la République Tchèque (via l'ambassade de Belgique)]

À l'attention de Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de la République Tchèque, M. Vladimír MÜLLER,  
60, rue du Trône  
1050 Bruxelles - Ixelles

Votre Excellence, veuillez trouver ci-dessous le message que je tiens à adresser à votre Premier Ministre, Monsieur Jan Fischer. En vous remerciant, je vous prie de croire, votre Excellence, à l'assurance de ma haute considération.

Bruxelles, le.....

Monsieur le Premier Ministre,

Je suis un jeune de ..... (nom de l'école), en Belgique.

Je me permets de vous écrire en tant que membre d'Amnesty.

Je tiens à vous faire part de ma préoccupation pour certaines populations roms de République Tchèque. Selon une recherche d'Amnesty International, plus des 80% des élèves des écoles spéciales sont des enfants roms, alors qu'ils pourraient fréquenter des écoles normales.

Permettez-moi de vous demander de mettre tout en œuvre afin de trouver une solution immédiate concernant la scolarisation des enfants roms pour qu'ils ne soient plus tous considérés comme souffrant de handicap, et renverser la tendance à la discrimination raciale dans votre système éducatif.

Je vous demande de faire en sorte que le droit à l'éducation sans discrimination soient respectés et que l'année scolaire prochaine puisse commencer sans ségrégation.

J'espère que vous tiendrez compte de ma demande et espère recevoir au plus vite une réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le -premier Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

# AVOIR UN TOIT EST UN DROIT HUMAIN

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves se familiarisent avec le concept du droit au logement. Ils prennent conscience de l'interdépendance qu'il existe entre droit au logement et les autres droits humains.

Ils se familiarisent avec le concept d'expulsions forcées. Au travers de témoignages et de mises en situation, ils repèrent quels sont les droits qui peuvent être affectés par ces expulsions.

### Mots clés

Discrimination - Inégalités - Expulsions forcées - Pauvreté - Droit de propriété - Conscientisation - Dignité humaine - Droit au logement - Convention Internationale relative aux droits de l'enfant.

**Niveau scolaire visé :** débutant

### Objectifs

Se familiariser avec le concept de droit au logement. Percevoir le lien entre pauvreté et droits humains. S'éveiller à la problématique des expulsions forcées et à ses conséquences en matière de droits humains. Prendre conscience des conséquences des expulsions forcées.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exercer son jugement critique ;
- mettre en œuvre sa pensée créatrice ;
- communiquer de façon appropriée ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ (50 MINUTES)

### Exercice

Par groupe de cinq, demandez aux élèves de chercher dans des magazines ou de faire des dessins des éléments qu'ils jugent nécessaires pour vivre correctement dans une maison de quatre personnes (parents et deux enfants).

**Aide pour le professeur :** les élèves doivent s'imaginer toutes les pièces de la maison (chambre, salle de bain, salon, chambre des parents, chambre des enfants, cuisine, garage, etc.). Ils devront penser aux objets, mobilier qu'ils estiment opportuns (lits, divan, table, chaises, armoire, lave-vaisselle, évier, frigo, télévisions, ordinateur, etc.).

Si le professeur estime l'exercice trop long, il peut rechercher préalablement les « objets » lui-même ou demander aux élèves de simplement les écrire.

Une fois les objets dessinés, découpés ou écrits, le professeur donne une moitié d'une feuille A4 à chaque groupe. Il explique aux élèves que la moitié de feuille représente une maison de plus ou moins 40 mètres carrés (concrétiser la dimension par rapport à l'espace de la classe) pour la famille de quatre personnes. Les élèves doivent replacer les objets dans l'espace donné. Attention, la maison ne possède pas de cloison.

### Après l'exercice

#### Débat

- L'exercice a-t-il été facile ?
- Comment les élèves se sentent-ils ?
- Ont-ils su mettre tous les objets trouvés ?
- Si la réponse est négative, de quels « objets » se sont-ils séparés ?
- Quelle importance, rôle apportaient ces « objets » ?
- Pensez-vous qu'en Belgique ou autre part en Europe certaines familles vivent dans de telles conditions ? Si oui, ont-ils des exemples ?

#### Témoignages

« On est à l'étroit. Lorsque toute la famille va se coucher, il n'y a pas assez de place. On ne peut pas prendre de bain, on ne peut pas se laver. C'est trop petit. On ne veut pas que les jeunes filles se lavent devant leur père. » (Erzsebet, janvier 2009, Roumanie).

« Nous avons besoin d'une maison où nous pouvons nous lever le matin et nous laver. Nous sommes si sales qu'on ne nous laisse entrer nulle part, on nous dit qu'on sent mauvais. Nous voulons avoir accès aux établissements et aux magasins. En hiver, nous devons nous laver à l'eau froide. » (Tibor, mai 2009, Roumanie).

### Conclusion

Le professeur explique aux élèves le but de l'exercice. Aujourd'hui, beaucoup n'ont pas accès à leur droit au logement. Il introduit la deuxième activité en expliquant que lorsque nous ne pouvons avoir un logement décent, il y a des répercussions sur la vie de tous les jours et donc sur nos autres droits.

## 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ (30 MINUTES)

### Exercice

Les élèves répondront à certaines questions :

- Comment viens-tu à l'école (bus, voiture, vélo, à pied,...) ?
- As-tu à la maison un espace pour toi (chambre, salle de jeu,...) ?
- Que fais-tu dans cet espace (je lis, je danse, je joue à la console, je dors,...) ?
- Où fais-tu tes devoirs (dans ma chambre, devant la télévision, dans la cuisine,...) ?
- Généralement, à quelle heure vas-tu te coucher ? Y a-t-il du bruit dans la pièce dans laquelle tu dors ?

Après avoir répondu personnellement à ces questions, chaque élève écrira entre sept et huit lignes en imaginant la vie d'un jeune qui vit dans un espace réduit, dans une seule pièce, dans 40 mètres carrés.

Les élèves pourront se baser sur le dessin qu'ils viennent de réaliser et sur les questions qui leur ont été posées.

#### Pour aller plus loin :

Par groupe de quatre, les élèves pourront mettre en scène le déroulement d'une soirée pour une famille vivant dans ces conditions de logement vues ci-dessus.

## UNE SOIRÉE CHEZ NOUS !

### La mère

Tu rentres à 18h30 de ton travail. Tu es fatiguée. Tu dois préparer le souper. C'est la fin du mois et il ne te reste que trois euros.

### Le père

Tu viens de rentrer du travail et tu dois repartir dans deux heures pour un autre emploi. Tu ne peux pas rater ton travail pourtant tu aimerais emmener ton fils voir un médecin. En même temps, il ne vous reste que trois euros.

### Le garçon

Tu es tombé malade, tu tousses beaucoup. Tu n'arrives pas à dormir à cause du bruit. Tu as déjà raté deux jours d'école et tu n'as pas de certificat médical pour justifier tes absences.

### La fille

Tu as une grosse interrogation le lendemain mais parmi toute l'agitation arrives-tu à étudier ? Que va-t-il se passer ?

bulaire du texte.

Le but de l'exercice qui suit est de voir l'interdépendance qu'il existe entre tous les droits humains. Lorsqu'un droit n'est pas respecté, d'autres sont également bafoués.

### Exercice

Reliez la phrase au droit qui lui correspond.

Articles simplifiée de la CIDE*	Situations
Tu as droit au bien être	Leng Sopheap est repartie en ville, laissant ses enfants aux soins de deux organisations non gouvernementales (ONG).
Tu as le droit de vivre avec tes parents	Son compagnon et elle vivent actuellement dans des rues proches du lieu où elle habitait auparavant.
Tu as le droit de retrouver ta famille	Elle [...] n'avait pas de quoi s'alimenter ni nourrir ses enfants.
Tu as droit à la santé et à des soins médicaux	Il n'y avait pas de maisons, d'eau salubre, d'électricité, de toilettes ni d'emplois.
Tu as le droit d'être protégé contre la pauvreté	Leng Sopheap, qui est infectée par le VIH, n'avait plus la possibilité de se rendre dans un centre de soins

Tous les enfants sont protégés par une convention Internationale : **La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE).**

#### \* QU'EST-CE QUE LA CIDE ?

La CIDE est le texte le plus universellement reconnu : en effet, 192 pays ont ratifié la Convention le 20 novembre 1989, moment où elle a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Cela signifie qu'elle a force de loi dans ces pays, or elle est encore trop souvent considérée comme une simple déclaration, un code moral, sans valeur juridiquement contraignante. Pourtant, il faut savoir que grâce à elle, de nombreux pays ont adapté leur législation nationale, surtout en matière d'enseignement, de travail, de discrimination et de prostitution infantile. La CIDE est un document ambitieux qui définit les obligations des États à l'égard

nant ils le sont encore plus et vivent dans la misère. »

Après avoir passé quelques mois à Andong, Leng Sopheap est repartie en ville, laissant ses enfants aux soins de deux organisations non gouvernementales (ONG). Son compagnon et elle vivent actuellement dans des rues proches du lieu où elle habitait auparavant.

Elle a trouvé du travail : elle vend de la canne à sucre et envoie de l'argent à ses enfants, mais n'en a pas assez pour louer un logement.

Selon Leng Sopheap, tous les quartiers pauvres qui disposaient de logements en location ont été ou seront bientôt démolis. Ceci lui laissera peu de possibilités de reconstruire sa vie et l'obligera à vivre en situation de grande insécurité.

Comme nous venons de le voir, lorsque le droit au logement n'est pas respecté d'autres droits ne le sont pas non plus.

## 4. RÉALISATION DE LA TROISIÈME ACTIVITÉ (20 MINUTES)

**Chaque enfant a le droit d'avoir un endroit où il se sent chez lui ! Pourtant beaucoup de parents et d'enfants n'ont pas le droit d'avoir un logement correct.**

Les élèves sont invités à lire le témoignage ci-dessous.

Le professeur s'assurera que les élèves ont compris tout le voca-

**La vie** à Andong, en Corée du Sud, était difficile. Le terrain était nu et inondé. Il n'y avait pas de maisons, d'eau salubre, d'électricité, de toilettes ni d'emplois. Elle gagnait moins d'un demi-dollar par jour en vendant des gâteaux au sucre de palme et n'avait pas de quoi s'alimenter ni nourrir ses enfants. Leng Sopheap, qui est infectée par le VIH, n'avait plus la possibilité de se rendre dans un centre de soins, ce qui était pourtant nécessaire dans son cas. Elle doit se rendre



régulièrement dans un tel établissement afin de recevoir un traitement antirétroviral gratuit.

« C'était impossible de vivre là-bas, a-t-elle expliqué. Ils étaient déjà pauvres, mainte-

des enfants, depuis leur naissance jusqu'à leur majorité. Elle repose sur plusieurs principes-clés : la non-discrimination (tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception), l'intérêt supérieur de l'enfant (priorité accordée au bien-être de l'enfant pour toutes les décisions qui le concernent), sa survie et son développement, la prise en compte de son opinion propre. La CIDE simplifiée se trouve en annexe de ce dossier.

### Pour aller plus loin : le débat

D'après le témoignage, les élèves répondront à certaines questions.

Les enfants de Leng Sopheap vont-ils à l'école ? Si oui, dans quelles conditions ?

Ont-ils le droit au loisir, au repos et au jeu ?

En deux lignes, comment imaginent-ils l'avenir de ces enfants ? Pourquoi ?

### Conclusion

Le professeur pourra parler du lien entre cercle vicieux de la pauvreté et l'accès aux droits. Pour plus d'explications, référez-vous au chapitre 4 du dossier pédagogique

## 5. RÉALISATION DE LA QUATRIÈME ACTIVITÉ (50 MINUTES)

L'exercice a pour but de sensibiliser les jeunes à la problématique des expulsions forcées.

Le professeur est invité à lire avec la classe le témoignage ci-dessous.

Comment vous sentiriez-vous, ta famille et toi, si l'on venait cogner à ta porte pour te remettre un avis d'expulsion... t'annonçant que du jour au lendemain, on t'enlève ta maison et ceci, sans que cela soit basé sur une décision de la justice ? C'est plutôt injuste, n'est-ce pas ?

Pourtant pour Maria et Marius, les expulsions forcées font partie de leur quotidien.

### Exercice

Imagine le futur pour l'un des trois enfants de Maria et Marius.

Où vivront-ils ?

Quel sera leur emploi ?

Comment seront-ils acceptés dans la société ?

Maria Dumitru et Marius Alexandru sont deux jeunes Roms de 28 ans, d'origine roumaine. Ils ont trois fils en bas âge. Depuis leur arrivée en Italie en 2004, ils ont déjà été relogés dans cinq camps différents, sans que jamais on ne leur ait proposé un meilleur logement. Le 11 novembre 2009, ils ont été déplacés pour la dernière fois dans un camp « non autorisé » près de Via Centocelle, à Rome.

**« Nous sommes venus en Italie, il y a six ans, pour gagner un peu d'argent mais nous n'avons [toujours] rien », témoigne Maria. « d'abord, nous sommes allés au camp de Ponticelli, à Naples, mais la police nous a expulsés » Ils m'ont dit si ils revenaient à e voir dans le coin, ils me prendraient mes enfants et les placeraient dans un orphelinat ».**

Ils vécurent des expériences similaires à Caivano (Naples) et dans un camp près de l'avenue Christophe Colomb, à Rome. « La police a tout détruit », témoignage Marius. Dans les premiers mois de 2008, ils s'installèrent dans le camp Via Centocelle et en avril de la même année, la police les expulsa, même s'ils sont revenus immédiatement. Après avoir vécu les trois dernières expulsions, Marius nous dit : « Aujourd'hui nous dormons dans la rue. Que pouvons-nous faire ? Nous avons vécu dans sept camps différents durant les cinq dernières années. C'est difficile, très difficile. »

Avant la dernière expulsion, Maria parla de sa vie : **« Je ressens de la gêne parce que mon mari cherche dans les poubelles du fer et du cuivre pour pouvoir les revendre et gagner un peu d'argent. Comme ça, nous pouvons acheter de la nourriture. Il prend également des vêtements des poubelles car nous n'avons pas de quoi nous payer ceux des magasins. C'est seu-**

**lement grâce à lui que nous avons quelque chose à manger. S'il n'était pas là, nous vivrions dans la rue ».** Marius : **« J'aimerais faire ce que je sais faire ».**

**« J'AIMERAIS VIVRE DANS UN MEILLEUR ENDROIT, DANS LEQUEL POURRAIT VIVRE CHAQUE ÊTRE HUMAIN »** Maria DUMITRU

Maria ajoute : **« c'est son travail. Nous vendons la ferraille et nous mangeons. S'il n'y a pas de fer, nous ne mangeons pas... Nous devons aussi payer le collège ; quand le professeur nous le demande, nous achetons des cahiers, des bics... au final nous devons payer autour de cinq euros ».**

Maria nous dit : **« [...] nous ne voulons pas que nos enfants changent de collège. Ionut, sept ans, est l'aîné et va au collège ; Florin a seulement deux ans et Andrea Ionica en a quatre. Elle ira à la garderie, elle est sur la liste d'attente. À chaque fois qu'elle voit les enfants partir au collège, elle dit qu'elle aussi veut y aller. Nous ne voulons pas déménager dans un endroit éloigné du collège. Le professeur nous a suggéré que nous ne devions pas envoyer Ionut dans un autre établissement, car là c'est où il a ses amis et où il se sent bien. »**

Pour terminer, Maria pense à son passé et parle de son futur : « Nous avons eu nos enfants assez jeunes, mais nous ne voulons pas qu'eux fassent la même chose. Je veux qu'ils aillent au collège et qu'ils puissent trouver un travail. J'aimerais qu'ils aient une vie meilleure que celle que j'ai eue. »

Un témoignage vidéo est disponible sur le site : [www.amnesty.be/jeunes](http://www.amnesty.be/jeunes)

## 6. 1,2,3,... ACTION !

Après avoir sensibiliser sa classe, Amnesty propose au professeur d'agir.

### Écrire peut sauver une vie : Stop aux expulsions forcées

Pour aider la famille de Marius, les élèves sont conviés à écrire une lettre au Commissaire spécial en Italie. Dans le courrier, les élèves demanderont un réexamen du « Plan Nomades » et que les expulsions forcées se fassent en dernier recours. Le professeur pourra s'aider du modèle de lettre disponible ci-dessous.

**Retrouver toutes les actions sur [www.isavelives.be](http://www.isavelives.be)**

#### Adresse :

THE EXTRAORDINARY Commissioner for the Nomad Emergency in Rome  
 Prefetto Giuseppe Pecoraro Prefect of rome  
 Via IV November, 119/A  
 00187 Roma Italia

Bruxelles, le .....

Monsieur le Commissaire spécial,

Je suis élève dans l'école de ..... à .....

Je vous écris pour vous dire que je m'inquiète beaucoup pour le sort de certaines populations roms en Italie.

Les Roms subissent au quotidien de nombreuses discriminations et leurs conditions de logements sont souvent insuffisantes.

Je sais que vous avez mis en place un plan d'urgence : le Plan Nomades mais j'ai peur que cette solution ne corresponde pas à la réalité des populations roms.

Je vous prie donc instamment de reporter la mise en œuvre du Plan Nomades et de le ré-examiner en consultant les personnes qui seront directement affectées et en veillant à ce que le plan révisé respecte le droit à un logement convenable.

Je vous demande également de veiller à ce que les expulsions forcées n'aient lieu qu'en dernier recours et dans le respect des lois internationales.

Veillez agréer l'expression de ma haute considération.

Nom, prénom : .....

Signature : .....

### Avoir un toit est un droit humain

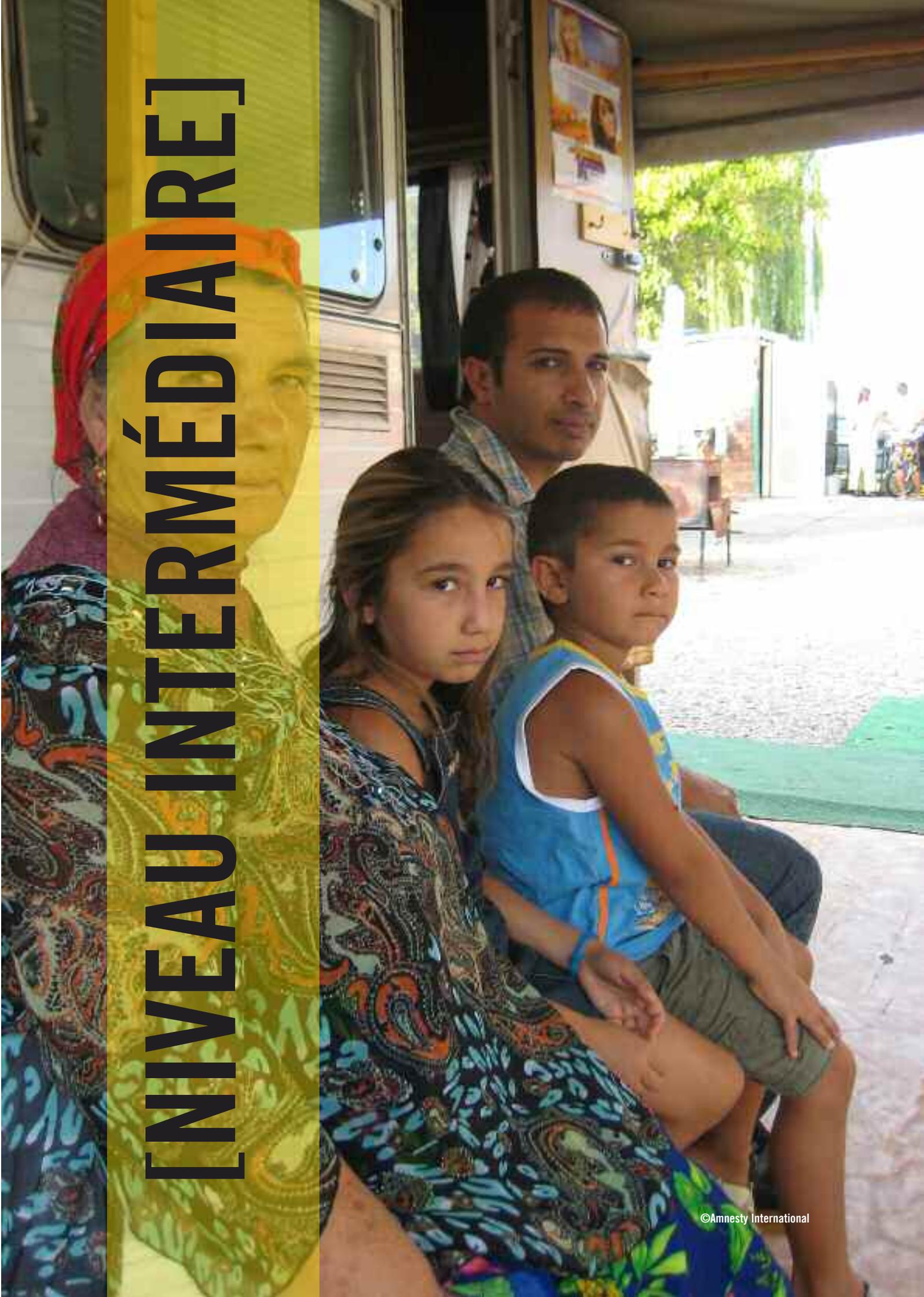
L'ensemble de la classe est invité à faire un dessin, une peinture d'après la phrase « Les Roms aussi peuvent avoir un toit ». En les accrochant dans le couloir de leur école, ils pourront de cette manière, sensibiliser les autres élèves à la thématique.

N'hésitez pas à nous envoyer vos dessins, nous les publierons dans notre journal ou les mettrons sur notre site jeunes.

Amnesty International (secteur jeunes) : 9 rue Berckmans 1060 Bruxelles

Par Mail : [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)

# [NIVEAU INTERMÉDIAIRE]



# LA CULTURE ROM

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves apprennent à mieux connaître la culture rom. Ils se sensibiliseront également aux différentes caractéristiques d'une culture.

### Mots clés

Histoire - Discrimination - Inégalités – Nomade - Sédentaire – Les Roms - Minorités – Seconde guerre mondiale – Culture.

**Niveau scolaire visé :** intermédiaire

### Objectif

Comprendre qui sont les Roms et quelle est leur culture afin de défaire les préjugés.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- apprendre à connaître une autre culture ;
- communiquer de façon appropriée ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : LES ORIGINES ET LES CULTURES (20 MINUTES)

Au travers de cette activité, les élèves prennent connaissance des différentes caractéristiques qui forment une culture, en découvrant les origines de leurs camarades de classe.

### Exercice

Introduisez votre leçon en expliquant que vous allez travailler sur la place de la culture dans la société.

Demandez à vos élèves de quelles origines ils sont. Dans le cas où il y aurait peu de diversité culturelle dans la classe, vous pouvez venir avec des témoignages de jeunes sur leur pays d'origine et les commenter en classe.

Rassemblez les jeunes qui ont la même origine.

Posez leur quelques questions. Notez les différentes origines au tableau et les différences. En même temps que les élèves passent tour à tour ou par groupe devant la classe, notez les réponses dans un tableau afin de pouvoir comparer les différentes caractéristiques du pays, et donc de la culture en question. Si les élèves ne connaissent pas tous les éléments, expliquez que l'on ne connaît pas forcément tout de notre culture, que c'est normal.

- La langue parlée
- La religion majoritaire
- La capitale
- Le drapeau
- Le sport national
- Un plat traditionnel
- Les fêtes nationales
- La musique traditionnelle
- Les caractéristiques physiques des personnes

**Un petit plus :** Pour que l'activité soit encore plus ludique, chaque élève peut préparer, chez lui, le drapeau de son pays d'origine et

venir le coller avec sa photo sur la mappemonde de la classe. Ainsi, les élèves prennent conscience de la diversité culturelle qui les entoure. Vous pouvez également organiser un après-midi ou une heure de cours consacrée aux rencontres culturelles. Chaque jeune apporte un objet, un plat, une musique, etc. de son pays d'origine et le présente au reste de la classe.

### Conclusion

Malgré la diversité culturelle dans laquelle nous baignons souvent, nous ne connaissons pas forcément bien notre culture, ni celle des autres. C'est pour cela, que l'activité suivante porte sur la connaissance de la culture Rom.

## 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : LES ROMS, LES CONNAIS-TU ? (50 MINUTES)

L'objectif de l'exercice est de donner aux élèves un aperçu de la culture Rom, pour leur permettre de la connaître un peu plus et de mieux la comprendre.

Dans un premier temps, le professeur sonde les connaissances des élèves, en posant quelques questions :

- Connaissez-vous les Roms ?
- En avez-vous déjà rencontré ?
- Savez-vous d'où ils viennent ? Et où ils vivent ?
- Quelle(s) langue(s) parlent-ils ?
- Connaissez-vous d'autres appellations pour les désigner ?
- Connaissez-vous le drapeau rom et sa signification ?

### Exercice

Par groupe de cinq, les élèves choisissent un artiste ou une personnalité rom/ tzigane qu'ils connaissent et qu'ils aimeraient présenter au reste de la classe. Ils doivent ensuite, sous forme de fiche, dresser le portrait de l'artiste ou de la personnalité en question.

**Présentation :** Tour à tour, les groupes présentent leur personnage et peuvent également faire écouter de la musique, montrer des vidéos, etc.

### Conclusion

Le professeur peut conclure en donnant plus de détails sur la culture rom. Il peut expliquer la manière dont le peuple rom est perçu et comment leur culture a toujours intrigué les populations locales. Pour plus d'informations, référez-vous au chapitre 2 du dossier pédagogique.

## EXEMPLE DE FICHE :

Nom	Nom : .....
	Prénom : .....
	Lieu de naissance : .....
	Langue maternelle : .....
	Pourquoi est-il / elle célèbre ? .....
	Retracer sa carrière : .....
	Donner une œuvre connue : .....

# LES ROMS ET LES GENS DU VOYAGE

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves apprennent à différencier les communautés roms et les Gens du Voyage. Ils apprennent également à différencier les problématiques inhérentes à chacun de ces groupes.

### Mots clés

Histoire - Discrimination - Inégalités – Nomade - Sédentaire – Les Roms - Minorités – Seconde Guerre Mondiale – Culture – Caravane – Logement sédentaire – Nomadisme - Réfugié – Roms – Gens du Voyage

**Niveau scolaire visé :** intermédiaire

### Objectifs

Comprendre qui sont les Roms et les Gens du Voyage.  
Savoir différencier les Roms et Gens du Voyage pour éviter l'amalgame.  
Inviter les élèves à agir.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- apprendre à connaître d'autres cultures ;
- communiquer de façon appropriée ;
- exercer son jugement critique ;
- actualiser son potentiel.

5. En ce moment, nous habitons sur ....., c'est grand, mais..... est difficile.

6. Bonjour, je m'appelle Gaspar et je suis arrivé avec ma famille en Belgique, il y a trois ans car on a du quitter notre pays, la.....

7. Maintenant, je pense qu'on va rester ici, j'ai plein d'amis à l'école et je peux partager ....., leur raconter les ..... de mon grand-père.

8. Ma petite sœur est gravement malade. Là-bas, si tu ne donne pas de pourboire aux médecins, tu.....

9. Parfois, on nous traite de....., parce qu'on doit souvent changer de pays.

10. Ce que j'aime, c'est qu'on voyage en..... et je peux voir mes cousins et cousines autant que je le veux.

11. Dès qu'on commence à s'....., on nous demande de partir.

12. Maintenant, ma petite sœur va mieux, car ici le..... nous aide.

**Mots clés :** Caravane – petit - un terrain vague - marchand ambulant - famille – amis - eu du mal - l'accès à l'eau - Roumanie- argent - meure – CPAS – nomades - intégrer - d'école - ma culture – contes - mes trois frères et mes parents.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : LES PHRASES À COMPLÉTER (40 MINUTES)

### Exercice

Il y a douze phrases à trous qui reconstituent deux témoignages différents : celui d'un Rom et celui d'une personne appartenant à la communauté des Gens du Voyage.

Il revient aux élèves de :

#### 1. Compléter les phrases à l'aide des mots clés.

1. Bonjour, je m'appelle Maria. J'ai 10 ans et j'habite avec ..... dans une.....
2. Cette année, j'ai souvent changé ....., donc je me suis fait beaucoup d'.....mais j'ai ..... à réussir mon année scolaire.
3. Mes parents n'avaient pas assez d'..... pour soigner ma petite sœur.
4. Là où on habite, c'est ..... mais comme mon papa est....., nous avons besoin de changer souvent d'endroit.

2. Placez les phrases dans le tableau, soit dans la colonne « ROMS », soit dans la colonne « GENS DU VOYAGE »

#### ROMS

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....

#### GENS DU VOYAGE

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....

3. Remettez les phrases dans l'ordre afin d'en faire deux témoignages cohérents.

#### Conclusion

Faites une synthèse sur la différence entre Roms et Gens du Voyage. Expliquez aux élèves que les différencier n'est pas facile car depuis toujours, nous faisons beaucoup d'amalgames mais que les problématiques sont souvent différentes. S'il y a besoin de préciser certains points, le professeur peut se rapporter au chapitre 6 du dossier pédagogique.

### 3. RÉALISATION LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : LES TÉMOIGNAGES (20 MINUTES)

Le nomadisme des Gens du Voyage et celui des Roms sont motivés par des raisons différentes. Pour les premiers, le nomadisme reflète souvent une marque culturelle et un besoin économique. Pour les seconds, il s'agit plus d'une fuite, d'une survie, de la recherche d'une vie meilleure. Parce qu'ils sont confrontés à des problématiques différentes, les difficultés qu'ils rencontrent le sont aussi.

#### Exercice

À partir des témoignages ci-dessous, les élèves analysent le texte et justifient leurs réponses :

- Deviner les raisons qui ont motivé le départ pour chaque groupe.
- Si le départ est un choix ou non
- Si le départ se fait dans l'urgence ou non
- L'état d'esprit dans lequel se trouvent les personnes dans chacun des cas ?
- Où vont les personnes dans les deux cas
- À partir de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Cf. Annexe), trouvez les droits fondamentaux qui sont ou vont être refusés aux Gens du Voyage et aux Roms.

#### DEUX TÉMOIGNAGES DE ROMS

« Les Roms du Kosovo sont en Serbie dans une situation misérable, catastrophique. Ils n'ont aucun moyen de survie. Ici, il y a des aides sociales pour les personnes précarisées. En Serbie, on reçoit des indemnités des institutions européennes pour aider socialement ces réfugiés, mais ce sont des mensonges de la part des Serbes. Ils donnent cette aide des institutions internationales pour les réfugiés à leur population. Pour nous, réfugiés sur sol serbe du Kosovo, les aides sont détournées vers la population serbe. On n'a pas d'accès aux médecins car c'est payant. Ils n'ont pas de quoi manger. Ils n'ont pas de quoi manger ! Ils luttent pour leur vie, leurs enfants. Ils survivent grâce au ramassage des déchets alimentaires, des déchets des matières premières comme le papier, etc. Il n'y a aucune aide sociale ou médicale. »

« (...) J'ai quitté en urgence mon foyer au risque d'être agressé (...) On ne pouvait pas quand on nous menaçait, quand on nous expulsait, prendre une caméra et filmer ce qui nous arrivait »

**Témoignages tirés du document « De Charybde en Scylla? Petites chroniques d'une intégration impensée : les Roms en Wallonie » Par Jacqueline Fastrès et Sophie Hubert, RTA, dossier Intermag octobre 2009**

#### Conclusion

Le professeur clarifie les raisons qui motivent le voyage de chacun des groupes. Pour s'aider il répond aux questions : Pourquoi les Roms partent-ils ? Où vont-ils ? Comment font-ils ? Qu'est-ce qui motive le nomadisme des Gens du Voyage ? Quels sont les points communs et les différences entre les deux groupes ? Ont-ils accès à leurs droits fondamentaux ? Enfin, quelles sont les difficultés inhérentes à ceux-ci ?

Pour vous aider, référez-vous au chapitre 6 du dossier pédagogique.

#### TROIS TÉMOIGNAGES, GENS DU VOYAGE

« Mes grands-parents vivaient dans les roulottes et la majorité de ma famille y vit encore. C'est la vraie vie des Gitans » explique Elodie, jeune Manouche de 25 ans. « Ils cueillent l'osier et font des paniers. Pour eux, ce n'est que du bénéfice. En plus, il y a des débouchés. Les gens recherchent ces paniers et ces corbeilles en bois, à l'ancienne » C'est désormais un mode de vie minoritaire que les gens du voyage érigent en une manière de vivre à préserver. »

« Une maison, c'est notre rêve » souligne Violette, la femme de Johnny. Une maison oui, mais l'hiver seulement. Car les beaux jours raisonnent comme un appel au départ vers les grands rassemblements. « La vie en caravane, ce sera tout le temps », rappelle le couple, comme une évidence. Car cette caravane, plus qu'un véhicule, plus qu'un logement, est « synonyme de liberté, de voyage et d'indépendance » explique avec force José, jeune Manouche de 27 ans.

« Je ne comprends pas pourquoi les gens ont peur de nous. Partout dans le monde, il y a des bons et des méchants. Quand les sédentaires voyagent en camping-car, ils vivent et font comme nous. J'aimerais que les sédentaires nous acceptent et comprennent notre façon de vivre sans préjugé. Il serait temps de mettre fin à toutes ces discriminations », Alexis, Gitan de 26 ans.

**Témoignages tirés du document « Différentes facettes de la précarité en Basse-Normandie », CRCOS**

#### 4. 1, 2, 3, ... ACTION !

Afin de sensibiliser à leur tour leurs camarades, les élèves peuvent représenter ce qu'ils ont appris sous forme de scénette et la jouer devant d'autres classes de leur école.

1. À partir des informations recueillies dans l'exercice précédent, les élèves reconstituent une situation de départ au voyage.
2. La classe se sépare en deux groupes. Le premier groupe joue le départ d'une famille de Rom. Le deuxième joue le départ d'un groupe de Gens du Voyage.

**Attention !** Les élèves doivent veiller à intégrer certains éléments dans leur représentation :

- Combien y a-t-il de personnages ?
- Pensez aux raisons qui motivent le départ (les élèves peuvent se baser sur la Déclaration universelle des droits de l'homme)
- Y a-t-il urgence ou non ?
- Qu'empportez-vous pour le voyage ? (Combien d'objets ?)
- Où allez-vous ?
- Comment y allez-vous ?
- Quelles sont vos craintes ?
- Quel est l'état d'esprit dans lequel s'effectue le départ ?
- Etc.

# PAUVRES EN STÉRÉOTYPES !

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les différences sont nombreuses entre les personnes. Beaucoup de personnes se sentent souvent menacées face aux différences. La peur de l'autre vient notamment du fait que l'humain a souvent peur de ce qu'il ne connaît pas. Le but de cet exercice est de montrer que les stéréotypes peuvent amener à la discrimination et donc à l'exclusion.

### Mots clés

Stéréotypes - Discrimination - Stigmatisation – Droits humains - Exclusion - Pauvreté - Étiquettes – Les Roms – Minorités – Déclaration universelle des droits de l'homme – Convention relative aux droits de l'enfant

**Niveau scolaire visé :** intermédiaire

### Objectifs

Se familiariser avec le concept de stéréotype  
Percevoir le lien entre stéréotypes, discrimination, droits humains et exclusion.  
Prendre conscience des diverses implications des stéréotypes sur l'insertion des Roms dans nos sociétés occidentales.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exercer son jugement critique ;
- comprendre un texte ;
- faire preuve d'imagination ;
- communiquer de façon appropriée ;
- argumenter ;
- pousser à la réflexion ;
- travailler en groupe ;
- transformer un texte ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : LE JEU DE CARTES (50 MINUTES)

Le professeur introduit l'activité en expliquant aux élèves que l'activité se rapporte aux concepts de stéréotype, discrimination et de pauvreté.

### Exercice

1. Le professeur explique aux élèves qu'il s'agit d'un jeu de devinette.
2. Divisez la classe en deux groupes.
4. Distribuez à la moitié de la classe les dix cartes se trouvant ci-dessous (dix élèves maximum). Les élèves ne doivent pas les montrer à personne.

Sur les cartes, les élèves pourront lire le nom d'un personnage, ses caractéristiques et le métier qu'il/elle exerce.

4. Les élèves auront dix minutes pour lire leur carte et se mettre dans la peau de leur personnage. Ils devront se présenter aux autres en créant un petit texte comprenant les informations données. **Attention, les élèves ne doivent pas dire le métier de leur personnage.**
5. Pendant ce temps, distribuez au reste de la classe, la liste des métiers disponible ci-dessous.
6. Laissez-leur dix minutes pour imaginer le « style » de personne qu'ils envisageraient pour les différents métiers donnés.
7. Lorsque tous les élèves sont prêts, le premier groupe passe devant le reste de la classe incarnant son personnage. Les autres élèves doivent, selon la liste donnée, deviner le métier du personnage joué.

### Retour

1. Faites la correction de l'exercice avec vos élèves.
2. Ont-ils trouvé la bonne réponse ? L'exercice a-t-il été facile à réaliser ?
3. Pourquoi avoir pris tel personnage pour tel métier ? Sur quelles caractéristiques se sont-ils basés ?
4. Les personnages correspondent-ils avec les personnages « pensés » avant l'exercice ?

### Conclusion

Nous avons souvent notre propre image des choses et nous émettons souvent un jugement. Ainsi, nous voyons le chinois mathématicien, la blonde esthéticienne, etc. Ces images proviennent souvent de stéréotypes.

Les **stéréotypes** sont des croyances partagées, concernant les caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais souvent aussi des comportements, d'un groupe de personnes (Leyens, Yserbyt & Schadron, 1996)

LISTE DES MÉTIERS	NOMS DES PERSONNAGES .
INFORMATICIEN	.....
CHIRURGIEN	.....
POLICIER	.....
PROFESSEUR DE GYMNASTIQUE	.....
RESPONSABLE DANS UNE ASSOCIATION	.....
EMPLOYEE DE BANQUE	.....
PEINTRE EN BATIMENTS	.....
PROFESSEUR	.....
MUSICIEN DE JAZZ	.....
ESTHETICIENNE	.....

<p><b>LA BLONDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Yésica</li> <li>↓ Scandinave</li> <li>↓ 26 ans</li> <li>↓ Blonde - yeux bleus - 1m76</li> <li>↓ Adore les chats</li> </ul> <p>Métier : employée de banque</p>	<p><b>LE SPORTIF BODYBILDÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Oscar</li> <li>↓ Argentin</li> <li>↓ 30 ans</li> <li>↓ Cheveux mi-longs - Yeux bruns - Musclé</li> <li>↓ Aime les jeux vidéos</li> </ul> <p>Métier : informaticien</p>
<p><b>LA BABA COOL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Lena</li> <li>↓ Française</li> <li>↓ 25 ans</li> <li>↓ Cheveux longs - Yeux verts - 1m 60</li> <li>↓ Mange bio</li> </ul> <p>Métier : esthéticienne</p>	<p><b>L'AFRICAIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Aimé</li> <li>↓ Kenyan</li> <li>↓ 45 ans</li> <li>↓ Cheveux courts - Yeux noirs - Grand</li> <li>↓ Adore les musées</li> </ul> <p>Métier : professeur</p>
<p><b>LA CHINOISE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Lie</li> <li>↓ Hong Kong</li> <li>↓ 30 ans</li> <li>↓ Cheveux courts et noirs - Mince - 1 m 50</li> <li>↓ Aime danser</li> </ul> <p>Métier : professeur de gymnastique</p>	<p><b>LA BELGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Marie</li> <li>↓ Belge</li> <li>↓ 23 ans</li> <li>↓ Cheveux roux - 1m 66 - Mince</li> <li>↓ Aime les courses de voitures</li> </ul> <p>Métier : policier</p>
<p><b>LE FORT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Dédé</li> <li>↓ Belge</li> <li>↓ 50 ans</li> <li>↓ Chauve - de corpulence fort - 1 m 80</li> <li>↓ Fume des Gauloises</li> </ul> <p>Métier : musicien de Jazz</p>	<p><b>LE ROM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Marius</li> <li>↓ Rom Romain</li> <li>↓ 20 ans</li> <li>↓ Corpulence moyenne</li> <li>↓ Aime passer du temps en famille</li> </ul> <p>Métier : peintre en bâtiments</p>
<p><b>L'HOMME PLUS ÂGÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Michel</li> <li>↓ 64 ans</li> <li>↓ Cheveux blancs - barbu - Yeux marrons</li> <li>↓ Sportif</li> <li>↓ A six petits enfants</li> </ul> <p>Métier : responsable dans une Association</p>	<p><b>LA NORD AFRICAINE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Nadia</li> <li>↓ Marocaine</li> <li>↓ 36 ans</li> <li>↓ Cheveux courts - Grande - Mince</li> <li>↓ Retourne tous les ans voir sa famille au Maroc</li> </ul> <p>Métier : chirurgien</p>

### 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : LE DÉBAT (30 MINUTES)

Les différences sont nombreuses entre les personnes. Elles peuvent, surtout quand on les connaît mal, déranger, nous opposer ou nous faire sentir menacés. Le but de cet exercice est de montrer que les stéréotypes peuvent amener à la discrimination et donc à l'exclusion.

#### Exercice

1. Après avoir défini le concept de stéréotype, posez aux élèves quelques questions.  
 Connaissez-vous des stéréotypes ? Si oui, lesquels ?  
 Avez-vous déjà utilisé des stéréotypes pour caractériser quelqu'un ? (Par ex : je ne vais choisir une fille pour jouer au foot

car elle ne doit pas savoir jouer, etc.)

D'après vous, les stéréotypes sont-ils négatifs ou positifs ? Pourquoi ?

Avez-vous déjà fait l'objet de stéréotypes ?

Les stéréotypes ont-ils un impact sur les personnes qui sont visées ?

Peut-on être rejeté d'un groupe à cause de stéréotypes ?

2. Demandez aux élèves de lire le témoignage ci-dessous.

Dans le témoignage, une femme rapporte l'attitude négative de la part des responsables d'établissements scolaires qui rejettent les sans-papiers. Ce rejet soulève une grande question sur la réalité de l'« égalité des chances » promue officiellement en Belgique. Même si cet exemple n'est pas représentatif des écoles belges, certaines personnes continuent d'être discriminées.

[...] Quand on a déménagé et on est venus dans une autre zone avec d'autres écoles, la première école qui nous a été recommandée, par les voisins et d'autres, ils disaient tous, amène-la à l'école Notre-Dame, même si c'est une école catholique [privée], c'est une très bonne école, bonne éducation, les moyens sont biens, voilà. Et donc j'ai d'abord essayé là-bas, c'est normal que je veux ce qu'il y a de mieux pour nous, et pour mes enfants. J'y suis allée, je me suis présentée, je leur ai dit que j'attends les papiers, que j'ai un avocat pro deo qui s'en occupe pour que je puisse être régularisée, que ma fille n'a pas de papiers, mais qu'elle doit être scolarisée parce que tous les enfants en Belgique sont obligés d'aller à l'école. Ils m'ont d'abord demandé pourquoi je n'allais pas à une autre école parce que nous, blabla... Et j'ai dit, écoutez, je n'aime pas l'autre école, parce qu'elle est plus pauvre, elle n'a pas les mêmes conditions, et ils ont dit : ok on la prend et on veut être tenus au courant de l'évolution de votre situation, avec les papiers et l'avocat et ainsi de suite, parce que si rien ne change, vous devrez changer d'école parce que dans notre école vous devez avoir une personne qui paye pour votre enfant et comme elle n'est pas reconnue en Belgique, il n'y a personne qui garantit pour elle. Après le premier semestre, la directrice m'appelle et elle me dit, on ne peut plus la garder dans l'école parce que vous n'avez pas de papiers et nous ne sommes pas habitués avec des cas comme le vôtre, et il vaut mieux aller dans une école plus adaptée à votre style de personne. Moi, j'ai pleuré, et je me suis dit, mais quel style ? Elle dit votre style, comme ça... Et j'ai compris qu'elle voulait dire que je l'envoie où il y a d'autres Tsiganes... [...]

« La scolarisation des enfants Roms en Belgique », Rapport de la Fondation Roi Baudouin, p.45. Pour lire le témoignage en entier : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

3. Posez des questions à vos élèves

- Qui parle ?
- Que veut-elle ?
- Pourquoi choisit-elle l'école Notre Dame ?
- Quelles difficultés rencontre-t-elle ? Pourquoi ?
- La direction a-t-elle le droit de refuser sa fille ? Justifiez votre réponse.
- Y a-t-il des textes qui protègent les enfants ?
- La direction a-t-elle fait preuve de discrimination envers la jeune fille et sa maman ? Oui-Non ? Justifiez.
- Que va faire la maman ?
- Quels sont les conséquences pour les jeunes filles ?
- Tous ses droits sont-ils respectés ? Justifiez.
- Pensez-vous que les stéréotypes renforcent la discrimination ?
- Lorsqu'on est discriminé, a-t-on accès à tous ses droits fondamentaux ?

**Pour aller plus loin :** à l'aide de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, demandez aux élèves par groupe de quatre d'écrire l'histoire de la jeune fille en faisant en sorte que tous ses droits soient respectés.

#### Conclusion

Il faut savoir reconnaître les stéréotypes et les éviter, car ils mènent souvent au rejet. Lorsqu'une personne est exclue de la société, discriminée, elle n'a souvent pas accès à ses droits fondamentaux.

Elle se retrouve donc piégée dans le cercle vicieux de la pauvreté. Pour aller plus loin, référez-vous aux chapitres 2, 3 et 4 du dossier pédagogique.

## 4. RÉALISATION LA TROISIÈME ACTIVITÉ : RECHERCHES (50 MINUTES)

De nombreux stéréotypes existent à propos des Roms. De nombreux Roms se trouvent et, ce depuis longtemps, exclus de la société et n'ont pas accès à nombre de leurs droits fondamentaux.

#### Exercice

1. À l'aide du chapitre deux du dossier pédagogique, énoncez les divers stéréotypes dont les Roms font l'objet.
2. Séparez vos élèves par groupe de quatre.
3. Demandez aux différents groupes de choisir deux stéréotypes.
4. Demandez-leur de discuter des stéréotypes choisis pendant quinze minutes. Pour les aider, vous pouvez leur poser des questions.
  - Sont-ils d'accord avec les deux stéréotypes donnés ?
  - Si non, peuvent-ils prouver le contraire ?
  - Si oui, sur quels arguments se basent-ils ?
  - Où les ont-ils entendus ?
  - La presse joue-t-elle un rôle dans notre perception des Roms ?
  - D'après eux, quel impact ces stéréotypes peuvent-ils avoir sur la vie des Roms ?
5. Après avoir discuté entre eux, proposez aux élèves de faire des recherches (à la bibliothèque, sur Internet, etc.) sur les stéréotypes donnés.
6. Donnez-leur comme consignes de trouver des témoignages, des exemples, des faits, etc. pour « casser » les stéréotypes.
7. Les élèves peuvent présenter leurs recherches à la classe ou à une autre classe.

#### Pour aller plus loin

Évoquez les diverses représentations négatives auxquelles ont dû faire face les Roms au cours de l'histoire et l'impact qui a pu en découler.

## 5. 1, 2, 3,... ACTION !

Invitez les élèves à engager leurs réflexions et leurs émotions dans des actions possibles :

#### Action : Tous les États doivent accepter la nouvelle directive anti-discrimination.

Le gouvernement allemand s'oppose à l'adoption de la nouvelle directive anti-discrimination de l'Union européenne. Cette directive devrait contribuer à arrêter l'exclusion et la discrimination dont souffrent les personnes à cause de leur âge, leur orientation sexuelle, leur religion, leurs convictions, ou encore, leur handicap. L'adoption de cette nouvelle directive anti-discrimination requiert l'accord des 27 États membres. La Belgique devrait encourager l'adoption de cette directive pendant la présidence belge de l'Union européenne.

**Pour toutes les actions: [www.isavelives.be](http://www.isavelives.be)**

#### ADRESSE

À l'attention de Monsieur le Premier Ministre  
16, rue de la loi  
1000 Bruxelles

Monsieur le Premier ministre,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude au sujet de la discrimination en Europe. Grâce à Amnesty International, je sais que de nombreuses personnes

sont discriminées dans toute l'Union Européenne, à cause de leur religion, de leur handicap, de leur âge ou de leur orientation sexuelle et que beaucoup rencontrent des obstacles pour accéder à l'éducation, être soignés, ou avoir un logement.

Je sais aussi que les gouvernements sont obligés de respecter, de protéger et de réaliser le droit fondamental de chacun à la non-discrimination. Bien qu'il y ait eu des progrès en matière de discrimination dans l'Union européenne, beaucoup d'États membres discriminent encore.

La nouvelle loi sur l'Égalité, proposée par la Commission européenne, serait certainement une réponse aux problèmes qui persistent. Elle aiderait des millions de personnes en Europe à exercer leurs droits sans discrimination, tel qu'il est garanti dans les traités de l'Union européenne et la Charte européenne des droits fondamentaux.

C'est pour cela que la Belgique, pendant sa présidence de l'Union européenne, doit encourager les gouvernements réticents et en particulier l'Allemagne, à mettre fin à leur opposition à la nouvelle directive loi. Les gouvernements doivent jouer leur rôle et mettre fin à la discrimination en Europe, sinon de nombreuses personnes continueront à être discriminées pour les années à venir.

Veillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.

**Amnesty vous propose d'inviter votre classe à créer des bandières et des slogans pour lutter contre la discrimination envers les Roms. Affichez-les ensuite dans votre école afin de sensibiliser les autres élèves.**

# LE DROIT À L'ÉDUCATION

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves se sensibilisent à la notion de droit à l'éducation comme un droit fondamental et des conséquences qui peuvent découler du non-respect de celui-ci. Au travers d'exercices et de mise en situation, les élèves comprennent les difficultés qui peuvent survenir lorsque des enfants voient leur droit à l'éducation bafoué.

### Mots clés

Droit à l'éducation - Discrimination - Inégalités - Pauvreté - Dignité humaine - Déclaration universelle des droits de l'homme - Convention internationale relative aux droits de l'enfant - Les Roms - Cercle vicieux de pauvreté - Minorités.

**Niveau scolaire visé :** intermédiaire

### Objectifs

Comprendre ce qu'est le droit à l'éducation.  
Comprendre le cercle vicieux de la pauvreté, que la privation du droit à l'éducation amène à d'autres privations.  
Inviter les élèves à agir.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exercer son jugement critique ;
- communiquer de façon appropriée ;
- pousser à la réflexion ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : LIRE ET ÉCRIRE (30 MINUTES)

Les élèves se sensibilisent au concept du droit à l'éducation. Ils comprennent qu'être privé de son droit à l'éducation, que tout simplement ne pas avoir appris à lire et à écrire, est handicapant dans la vie de tous les jours.

### Exercice

1. Dans un premier temps, demandez aux élèves de réfléchir à leur journée de la veille et de se souvenir de ce qu'ils ont lu ou écrit. Il peut tout simplement d'agir de publicité, lire les panneaux de signalisations en ville, surfer sur Internet, regarder un film sous-titré, etc.
2. Ensuite, les élèves font la liste toutes les activités pour lesquelles ils ont eu besoin de lire ou écrire.
3. Questionnez ensuite vos élèves :
  - Quelle aurait été votre journée si vous ne pouviez ni lire ni écrire ? Aurait-elle été la même ?
  - Auriez-vous fait les mêmes choses ? Que n'auriez-vous pas pu faire ?
  - Dans quelles situations, ne pas savoir lire ou écrire peut-être un problème ?

### Conclusion

Une fois la discussion terminée, le professeur conclue sur l'importance d'aller à l'école et d'avoir accès à des connaissances basiques telles que savoir lire et écrire. C'est d'ailleurs pour cela, que de plus en plus d'enfants sont scolarisés. Cependant, nombreux sont victimes de discrimination à l'école ou sont placés dans des établissements où le niveau d'enseignement est inférieur à la normale. Dans tous les cas, ces enfants ne bénéficient pas de leur droit à l'éducation. Pour compléter ce point, le professeur peut se reporter au dossier pédagogique, chapitre 6.2.

## 3. RÉALISATION LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION (50 MINUTES)

1. Le professeur sonde les connaissances des élèves en leur posant quelques questions sur l'éducation :

- D'après vous, en quoi l'école est-elle importante ?
- Tirez-vous des bénéfices de l'école ? Si oui, lesquels ?
- Pourquoi l'école est-elle rendue obligatoire ?
- Pensez-vous que ce soit une bonne chose ?

2. Les élèves lisent le récit ci-dessous, puis répondent aux questions :

- Mirek tire-t-il des bénéfices de l'éducation qu'il reçoit ? Justifiez les réponses et souligner dans le texte les expressions qui vous permettent de répondre.
- L'enfant voit-il son droit à l'éducation respecté ? Justifiez la réponse.
- À votre avis, la non accès à ce droit provient-il de sa classe sociale ?
- Quelles peuvent être les conséquences pour un enfant de ne pas bénéficier de son droit à l'éducation ?
- Pourquoi d'après vous, le droit à l'éducation de cet enfant n'est-il pas respecté comme il devrait l'être ?
- Cette situation est-elle normale ?
- Qui doit y remédier ?
- Qui doit protéger le droit à l'éducation des enfants ?

**Mirek**, douze ans, et ses cinq frères et sœurs étaient élèves dans une école ordinaire de leur ville de Karvina en République Tchèque. Cependant, après que sa famille eut été expulsée de force de son appartement, situé dans cette ville, leur mère, Helena, a décidé de placer les enfants dans une école pratique, dans la ville voisine d'Ostrava. Elle craignait qu'ils ne soient victimes de brimades et de discriminations dans une école ordinaire accueillant en majorité des non-Roms, et ne voulait pas qu'ils aillent à l'école ordinaire réservée aux seuls Roms, car elle avait entendu dire que la violence y était très présente. Lorsque les enfants ont finalement été évalués en 2009, à l'issue de la période de diagnostic, Helena leur a donné l'instruction de faire délibérément des erreurs lors de l'évaluation psychologique, de sorte qu'ils soient admis dans une école pratique. Mirek a confié à Amnesty International que la plupart des sujets étudiés à l'école pratique avaient déjà été abordés dans des classes inférieures de son école précédente, et qu'on lui donnait moins de devoirs.

**Conclusion**

L'éducation est un droit fondamental. Les États ont pour rôle de veiller à ce que chaque personne puisse jouir de ce droit. Ne pas accéder ce droit humain prive les personnes, souvent les personnes les plus démunies, de l'accès aux autres droits humains. Pour aller plus loin, référez-vous au dossier pédagogique.

## 4. 1.2.3... ACTION ! ÉCRIRE PEUT SAUVER UNE VIE

**Stop à l'injustice et à la discrimination à l'égard des enfants roms dans le système scolaire en République Tchèque** (Retrouver toutes les actions sur [www.isavelives.be](http://www.isavelives.be))

**ADRESSE** [Vous allez envoyer une lettre au Premier Ministre de la République Tchèque (via l'ambassade de Belgique)]

À l'attention de Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de la République Tchèque, M. Vladimír MÜLLER,  
60, rue du Trône 1050 Bruxelles - Ixelles

Votre Excellence, veuillez trouver ci-dessous le message que je tiens à adresser à votre Premier Ministre, Monsieur Jan Fischer. En vous remerciant, je vous prie de croire, votre Excellence, à l'assurance de ma haute considération.

Bruxelles, le.....

Monsieur le Premier Ministre,

Je suis un jeune de ..... (nom de l'école), en Belgique. Je me permets de vous écrire en tant que membre d'Amnesty.

Je tiens à vous faire part de ma préoccupation pour certaines populations roms de République Tchèque. Selon une recherche d'Amnesty International, plus des 80% des élèves des écoles spéciales sont des enfants roms, alors qu'ils pourraient fréquenter des écoles normales. Permettez-moi de vous demander de mettre tout en œuvre afin de trouver une solution immédiate concernant la scolarisation des enfants roms pour qu'ils ne soient plus tous considérés comme souffrant de handicap, et renverser la tendance à la discrimination raciale dans votre système éducatif.

J'espère que vous tiendrez compte de ma demande et espère recevoir au plus vite une réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le -premier Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Nom et prénom : .....

# AVOIR UN TOIT EST UN DROIT HUMAIN

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves prennent conscience du droit au logement comme un droit fondamental et des conséquences qui peuvent découler du non-respect de celui-ci. Au travers d'exercices et de mise en situation, les élèves comprennent les difficultés qui peuvent survenir lorsque des personnes voient leur droit au logement bafoué.

### Mots clés

Droit au logement - Discrimination - Inégalités – Expulsions forcées - Pauvreté – Droit de propriété - Dignité humaine - Déclaration universelle des droits de l'homme- Convention internationale relative aux droits de l'enfant – Les Roms – Cercle vicieux de pauvreté – Minorités.

**Niveau scolaire visé :** intermédiaire

### Objectifs

Comprendre ce qu'est le droit au logement.

Comprendre le cercle vicieux de la pauvreté, que la privation du droit au logement amène à d'autres privations.

Prendre conscience des expulsions forcées et de leurs conséquences.

Inviter les élèves à agir.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité : exercer son jugement critique ;

- mettre en œuvre sa pensée créatrice ;
- communiquer de façon appropriée ;
- pousser à la réflexion ;
- actualiser son potentiel.

## 2. PRÉPARATION : CONNAISSANCES ET PERCEPTIONS INITIALES DES ÉLÈVES (10 MINUTES)

À l'aide des questions suivantes, sondez les connaissances et les perceptions des élèves sur le droit au logement et sur les expulsions forcées.

- Que signifie pour vous avoir le droit au logement ?
- D'après vous, le droit au logement est-il valable pour tous et pourquoi ? Dans le cas contraire, donner des exemples.
- De quoi s'agit-il quand parle d'« expulsion forcée » ?
- Avez-vous déjà entendu des cas d'expulsions forcées ?
- Existe-t-il des expulsions forcées en Europe ?

## 3. RÉALISATION LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : ATTRIBUE SON LOGEMENT À CHACUNE DES PERSONNES (50 MINUTES)

Le but de l'activité est de comprendre l'importance du droit au logement et les conséquences que le non accès de ce droit peut avoir sur la vie d'une personne.

### Exercice

1. Sur une feuille A4, les élèves doivent représenter (écrire ou dessiner) le logement dans lequel cinq personnes vivent (quartier, nombre de pièces, équipement, nombre de voitures du foyer, etc.). Ils s'aident des informations fournies dans les profils des personnages pour imaginer l'habitat.
2. Les élèves doivent attribuer les phrases clés aux personnages en fonction de l'avenir qu'ils imaginent pour chacun, prenant en compte le logement et donc de sa qualité de vie.

### Profils des personnages

- **MARIE À 13 ANS** et vit aux alentours de Bruxelles. Elle vit avec ses parents et quatre frères et sœurs. Marie et toute sa famille sont Belges. Sa maman est femme au foyer et ne rapporte donc aucun salaire à la maison. Son papa travaille à la poste à mi-temps. Sa famille compte énormément sur les aides sociales. Marie a des difficultés scolaires.
- **ABDOUL À 17 ANS** et habite le centre de Bruxelles. Ils sont trois enfants en tout. Lui et ses frères sont Belges et ses parents ont immigré d'Algérie, il y a maintenant 20 ans. Les deux parents travaillent à plein temps, sa maman est comptable dans une grande entreprise et son papa possède une petite entreprise de déménagement.
- **KRISTA À 20 ANS**. Elle est hongroise et à pu venir faire ses études à Bruxelles grâce à un programme d'échange de l'Université. Son but est de réussir ses études pour ensuite rester ici en Belgique. Elle n'a plus de parents et reçoit une petite bourse de son université en Hongrie. Pour s'en sortir, elle combine études et petits boulots.
- **DALI À 33 ANS** et il est sénégalais. Il est arrivé en Belgique 10 ans auparavant et a laissé toute sa famille dans son pays. Il n'a pas encore obtenu ses papiers. Il partage son temps entre des petits boulots au noir et l'angoisse d'être renvoyé chez lui.
- **MARIUS À 16 ANS**. Il est Rom comme toute sa famille. Il a trois frères et sœur. Sa mère s'occupe des enfants à la maison, ainsi que de la grand-mère qui est malade du cœur. Le père a du mal à trouver un travail à cause de la stigmatisation dont il est victime. Il alterne les emplois intérimaires et les périodes d'inactivité.

**Phrases clés**

- Vivra du CPAS
- Aura six enfants
- Participera au voyage scolaire de son école
- Doublera son année
- A déjà été à Paris
- Ne pourra pas faire de longues études
- Poursuivra ses études jusqu'à devenir infirmier/e
- Devront vendre une partie de leurs biens pour continuer à payer le loyer
- Devra trouver rapidement un travail
- Pourra rester en Belgique
- Devra quitter le logement pour cause de revenus insuffisants

3. Après avoir attribué les phrases clés au logement et au profil, demandez aux élèves de justifier leurs décisions et soulevez le débat sur les conséquences que peut avoir un logement inadapté sur la vie d'une personne ou d'une famille.
4. Demandez aux élèves, s'ils pensent que ce genre de situation se retrouve en Belgique. Connaissent-ils des personnes dans ce genre de situation difficile ?

## 4. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : LE DROIT AU LOGEMENT, UNE QUESTION DE DROITS HUMAINS (30 MINUTES)

Le but est de voir que la réalité diffère souvent de ce qui est garanti par les lois, mais également de montrer que tous les droits sont interdépendants.

**Exercice**

1. Dans un premier temps, les élèves lisent le texte ci-dessous et soulignent les éléments qui, à leurs yeux, représentent des injustices.
2. Ensuite, par groupe de cinq, ils repèrent et déduisent les droits humains auxquels Hélène n'aura pas accès. Pour aider les élèves, donnez-leur la DUDH (cf. annexe) et posez-leur des questions.
  - Le droit à l'éducation d'Hélène est-il respecté ?
  - Le droit au logement est-il respecté ?
  - D'après vous, Hélène a-t-elle le droit aux loisirs ?
3. Les élèves répondent aux questions suivantes :
  - Pourquoi pouvons-nous que les droits humains sont universels et interdépendants ? Justifiez votre réponse.
  - Que signifie la phrase : « c'est aussi un facteur d'injustice sociale ? »
  - Qui sont les pouvoirs publics ? Quel est leur rôle ? Ont-ils un devoir envers les populations ?

## TÉMOIGNAGE : ÊTRE MAL-LOGÉ JOUE SUR LES RÉSULTATS SCOLAIRES, PAR HÉLÈNE K

Pendant dix ans, mes parents ont renouvelé leur demande de logement dans une petite ville de banlieue communiste d'Ile-de-France. Nous étions tous scolarisés et dormions à cinq dans une chambre. Le proviseur de mon lycée n'a eu de cesse de me décourager de poursuivre des études, considérant que je devais gagner ma vie rapidement compte tenu de la situation de mal logement que nous subissions. Aujourd'hui, la situation a évolué, mais, je reste très vigilante.

Avoir un toit en France est un véritable problème dans les centres urbains, près des transports, près des bonnes écoles, c'est aussi un facteur d'injustice sociale. C'est un problème que les pouvoirs publics refusent de prendre au sérieux.

Pour plus d'infos: [www.lesenfantsdedonquichotte.com](http://www.lesenfantsdedonquichotte.com)

Témoignage vidéo:

[http://www.dailymotion.com/video/xbzgtb\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xbzgtb_news)

## 5. RÉALISATION DE LA TROISIÈME ACTIVITÉ : METTRE EN SCÈNE UNE EXPULSION FORCÉE (30 MINUTES)

Dans cet exercice, les élèves mettent en scène une expulsion forcée. Ils comprennent dans quelle situation d'injustice certaines personnes se retrouvent quand leur droit au logement n'est pas respecté.

**BASE DU SCÉNARIO:****Groupe 1 : La famille**

Vous êtes une famille de Roms et vivez dans un campement loin du centre ville de Rome en Italie. Vous êtes arrivés dans ce campement après avoir été chassés de celui où vous logiez avant. Votre logement actuel est un terrain vague sans eau courante ni électricité et trente autres familles vivent avec vous. Vous habitez dans une petite baraque en taule mal isolée et trop petite pour contenir toute la famille. Il y a les grands parents malades et handicapés, le père qui cherche du travail mais qui n'en trouve pas et les enfants qui essaient de faire leurs devoirs au milieu de tout cela.

**Groupe 2 : Les policiers**

Vous êtes policiers et vous avez reçu l'ordre d'aller déloger ces familles du terrain qu'elles occupent car elles dérangent. Vous débarquez un matin, sans avoir averti les personnes concernées et leur demandez de partir dans les vingt minutes. Un bulldozer est là pour tout détruire. De plus vous n'avez aucune proposition de relogement à offrir à ses familles.

Bien sûr, vous rencontrez des protestations de la part des habitants du terrain qui ne veulent pas quitter leur maison.

Les élèves forment des groupes pour représenter la famille qui se fait expulser, les policiers, le bourgmestre (si besoin).

**Exercice**

1. Sur la base de ce scénario, les élèves se mettent en scène dans les conditions décrites et imaginent la suite des événements. Comment se passe l'expulsion ? Comment réagissent les familles ? Qu'emportent-elles ? Où vont-elles ensuite ? Les Roms vont-ils voir quelqu'un pour trouver une solution ? Cela fonctionne-t-il ?
2. Une fois la saynète terminée, les élèves expriment leurs sentiments. Que ressentent-ils face à ce genre de situation ? Qu'en pensent-ils ?

**Conclusion**

Personne n'est à l'abri d'une expulsion et toutes les expulsions ne sont pas illégales.

Notre gouvernement, comme beaucoup d'autres ailleurs dans le monde, s'est engagé à protéger notre droit à un logement convenable et au respect du caractère privé de notre domicile, ainsi que d'autres droits humains. Il a donc l'obligation de ne pas utiliser la force pour expulser les personnes de leur domicile. Les expulsions sont donc réglementées et certaines conditions doivent être respectées. Pour toutes les explications, référez-vous au chapitre 3.A du dossier pédagogique.

able et au respect du caractère privé de notre domicile, ainsi que d'autres droits humains. Il a donc l'obligation de ne pas utiliser la force pour expulser les personnes de leur domicile. Les expulsions sont donc réglementées et certaines conditions doivent être respectées. Pour toutes les explications, référez-vous au chapitre 3.A du dossier pédagogique.

**Pour aller plus loin :** Vous pouvez visionner le reportage sur les Roms en Italie et les expulsions forcées : « Il faut que les autorités italiennes mettent fin aux expulsions forcées de Roms » sur le site [www.amnestyinternational.be/jeunes](http://www.amnestyinternational.be/jeunes), ou lire le témoignage qui suit. Les élèves les comparent ensuite au tableau qui rassemble les conditions à respecter pour effectuer une expulsion forcée dans la légalité.

Maria Dumitru et Marius Alexandru sont deux jeunes Roms de 28 ans, d'origine roumaine. Ils ont trois fils en bas âge. Depuis leur arrivée en Italie en 2004, ils ont déjà été relogés dans cinq camps différents, sans que jamais on ne leur ait proposé un meilleur logement. Le 11 novembre 2009, ils ont été déplacés pour la dernière fois dans un camp « non autorisé » près de Via Centocelle, à Rome.

« Nous sommes venus en Italie, il y a six ans, pour gagner un peu d'argent mais nous n'avons [toujours] rien », témoigne Maria. « D'abord, nous sommes allés au camp de Ponticelli, à Naples, mais la police nous a expulsés » Ils m'ont dit que si ils revenaient à e voir dans le coin, ils me prendraient mes enfants et les placeraient dans un orphelinat ».

Ils vécurent des expériences similaires à Caivano (Naples) et dans un camp près de l'avenue Christophe Colomb, à Rome. « La police a tout détruit », témoigne Marius. Dans les premiers mois de 2008, ils s'installèrent dans le camp Via Centocelle et en avril de la même année, la police les expulsa, même s'ils sont revenus immédiatement. Après avoir vécu les trois dernières expulsions, Marius nous dit : « Aujourd'hui nous dormons dans la rue. Que pouvons-nous faire ? Nous avons vécu dans sept camps différents durant les cinq dernières années. C'est difficile, très difficile. »

Avant la dernière expulsion, Maria parla de sa vie : « Je ressens de la gêne parce que mon mari cherche dans les poubelles du fer et du cuivre pour pouvoir les revendre et gagner un peu d'argent. Comme ça, nous pouvons acheter de la nourriture. Il prend également des vêtements des poubelles car nous n'avons pas de quoi nous payer ceux des magasins. C'est seulement grâce à

lui que nous avons quelque chose à manger. S'il n'était pas là, nous vivrions dans la rue ». Marius : « J'aimerais faire ce que je sais faire ».

**« J'AIMERAIS VIVRE DANS UN MEILLEUR ENDROIT, DANS LEQUEL POURRAIT VIVRE CHAQUE ÊTRE HUMAIN »** Maria DUMITRU

Maria ajoute : « c'est son travail. Nous vendons la ferraille et nous mangeons. S'il n'y a pas de fer, nous ne mangeons pas... Nous devons aussi payer le collège ; quand le professeur nous le demande, nous achetons des cahiers, des bics... au final nous devons payer autour de cinq euros.

Aucun d'entre eux n'avaient entendu parler du « Plan Nomades ». Quand on leur expliqua, Maria nous dit : « ce n'est pas une bonne idée, nous ne voulons pas que nos enfants changent de collège. Ionut, sept ans, est l'aîné et va au collège ; Florin a seulement deux ans et Andrea Ionica en a quatre. Elle ira à la garderie, elle est sur la liste d'attente. À chaque fois qu'elle voit les enfants partir au collège, elle dit qu'elle aussi veut y aller. Nous ne voulons pas déménager dans un endroit éloigné du collège. Le professeur nous a suggéré que nous ne devions pas envoyer Ionut dans un autre établissement, car là c'est où il a ses amis et où il se sent bien. »

Pour terminer, Maria pense à son passé et parle de son futur : « Nous avons eu nos enfants assez jeunes, mais nous ne voulons pas qu'eux fassent la même chose. Je veux qu'ils aillent au collège et qu'ils puissent trouver un travail. J'aimerais qu'ils aient une vie meilleure que celle que j'ai eue. »

Tableau des droits en cas d'expulsion :	
Les droits avant expulsion	Les droits en cas d'expulsion
- Être prévenu et informé dans un délai suffisant et par écrit de la date de l'expulsion.	- Vous devez disposer du temps nécessaire pour déménager et récupérer des matériaux.
- Pouvoir faire appel de la décision d'expulsion.	- Vous devez être informé des voies de recours et bénéficier d'une aide juridique devant tribunal.
- Votre gouvernement doit veiller à ce que vous ne soyez pas à la rue.	- Connaître les conditions et les règles qui régissent les expulsions.
- Vous devez être associé à la procédure, du début à la fin.	- Les représentants des autorités doivent être présents.
- Veillez à être relogé dans de bonnes conditions.	- Votre logement ne doit pas être démoli avant que vous n'ayez été relogé.
- Être indemnisé pour les pertes occasionnées.	- Si vous ne trouvez pas de logement convenable, c'est l'État qui doit s'en charger
<b>!! Attention, l'expulsion est le dernier recours</b>	

## 6. RÉALISATION LA QUATRIÈME ACTIVITÉ : UN TOUR DU MONDE DES EXPULSIONS FORCÉES (50 MINUTES)

Le but de l'activité est de montrer aux élèves que les expulsions forcées existent partout dans le monde, qu'elles ont toutes des caractéristiques communes et qu'elles ont un impact sur la vie des personnes concernées.

### Travail de recherche

Les élèves travaillent par petit groupe et choisissent un pays parmi la liste donnée. Ils étudient un cas d'expulsion forcée dans ce même pays et font une fiche signalétique. Ils doivent plus particulièrement étudier la situation des personnes avant et après l'expulsion. C'est-à-dire: mettre en lumière l'impact que l'expulsion a eu sur les personnes concernées. Les élèves peuvent s'aider de cartes, de photos ou de dessins pour montrer ces changements. Par exemple, si les personnes ont été relogées en périphérie de la ville, ils peuvent représenter cet éloignement en situant l'ancien et le nouveau logement sur une carte de la ville. Enfin, ils dégagent une petite conclusion de leur étude.

Pays : .....

Ville : .....

**Personnes expulsées**

Religion : .....

Minorité ? : .....

Nombre : .....

**Causes de l'expulsion :** .....

.....

**Comment s'est passée l'expulsion :** .....

.....

.....

1. Situation des personnes avant .....

.....

.....

2. Situation des personnes après : .....

.....

.....

**Conclusion**

Hongrie	Zimbabwe
Brésil	Roumanie
Égypte	Italie
Israël/ Palestine/ Territoires occupés	Cambodge
Serbie	Afrique du Sud
Slovénie	

### Le jour de l'exposé

Après le travail préparatoire, chaque groupe présente le cas qu'il a étudié devant la classe. Pendant ce temps, le reste des élèves prend des notes pour relever les points communs entre tous les cas d'expulsions forcées qui auront été présentés (les personnes expulsées ont-elles de point commun ? Dans quelles conditions vivent-elles ? etc. ). À la fin de la classe, le professeur conclut avec tous les points qui ont été relevés.

### Conclusion

Les expulsions forcées sont un phénomène qui touchent surtout les populations les plus démunies et ce, aux quatre coins du monde. Elles ont bien souvent un impact négatif sur la vie de ses personnes qui se retrouvent dans une situation, autant sinon plus, précaire qu'avant. Les autorités doivent respecter les conditions d'expulsions (cf. tableau).

### 1,2,3.... Action !

Invitez les élèves à engager leurs réflexions et leurs émotions dans des actions possibles.

**Action : Il faut mettre fin aux expulsions forcées de Roms en Slovaquie :**

Écrivez une lettre au maire du village de Plavecký Štvrtok en Slovaquie, qui prévoit d'expulser illégalement 600 Roms de leurs logements.

**Pour toutes les actions: [www.isavelives.be](http://www.isavelives.be)**

**Pour trouver la pétition : [www.isavelives.be/fr/node/5123](http://www.isavelives.be/fr/node/5123)**

À l'attention de son Excellence, Monsieur l'ambassadeur de la République de Slovaquie,  
Avenue Molière 195  
1050 Bruxelles

Votre Excellence, veuillez trouver ci-dessous le message que je tiens à adresser à votre maire, M. Ivan Slezák.

En vous remerciant, je vous prie de croire, votre Excellence, à l'assurance de ma haute considération.

(ville), le .....

Monsieur le Maire,

Je suis vivement préoccupé(e) par le projet d'expulsions forcées de la municipalité de Plavecký Štvrtok, qui prévoit de mettre à la rue 600 personnes, dont des familles avec enfants, qui vivent dans le quartier rom du village.

Je vous exhorte à interrompre sans délai la procédure d'expulsion forcée des Roms de leur quartier de Plavecký Štvrtok.

Je me permets de vous rappeler que les expulsions forcées, effectuées sans garanties légales ni autre forme de protection, sont interdites par le droit international car elles constituent une violation manifeste de plusieurs droits humains, en particulier du droit à un logement décent.

En outre, je vous prie d'engager une véritable consultation auprès de la communauté rom au sujet des projets d'expulsions, d'identifier toutes les solutions envisageables pour éviter l'expulsion et de concevoir un plan global de relogement et d'indemnisation.

En particulier, je vous exhorte à examiner toutes les solutions envisageables pour éviter les démolitions, et les expulsions subséquentes, y compris la possibilité de légaliser a posteriori les maisons de ces familles roms.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.



Photo du film « Liberté » de Tony Gatlif, 2010. © Princes Production

# [ NIVEAU AVANCÉ ]

# LA CULTURE ROM

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves apprennent à connaître la culture Rom et plus particulièrement le génocide rom pendant la Seconde guerre mondiale.

### Mots clés

Histoire - Discrimination - Inégalités – Nomade - Sédentaire – Les Roms - Minorités – Holocauste – Seconde Guerre Mondiale.

**Niveau scolaire visé :** avancé

### Objectifs

Comprendre qui sont les Roms, leur histoire et leur culture.  
Se sensibiliser à la question rom lors de la Seconde Guerre Mondiale.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exercer son jugement critique ;
- communiquer de façon appropriée ;
- construire une argumentation ;
- pousser à la réflexion ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : QUI SONT LES ROMS ? (10 MINUTES)

En guise d'introduction et à l'aide de questions, le professeur pourra sonder les connaissances des élèves sur la culture Rom.

Qui sont les Roms ?

De quel pays viennent-ils ? D'après vous, viennent-ils de plusieurs endroits ? Si oui, pourquoi ?

Connaissez-vous le drapeau rom ?

Quelle(s) langue(s) parlent-ils ?

Connaissez-vous une célébrité qui soit rom (chanteur, acteur, etc.) ? Si oui, qui ça ?

?

Connaissez-vous d'autres choses sur les Roms ?

## 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : LIBERTÉ ! (50 MINUTES)

### Exercice

Dans un premier temps, les élèves regardent le film *Liberté* de Tony Gatlif. Dans ce film, le réalisateur rend hommage au peuple tsigane marginalisé et rejeté nous plonge dans l'univers de la seconde guerre mondiale.

Une interview du réalisateur est disponible sur le site jeunes d'Amnesty ([www.amnesty.be/jeunes](http://www.amnesty.be/jeunes))

### Présentation du film

Théodore, vétérinaire et maire d'un village situé en zone occupée pendant la Seconde Guerre mondiale, a recueilli P'tit Claude, 9 ans, dont les parents ont disparu depuis le début de

la guerre. Mademoiselle Lundi, l'institutrice fait la connaissance des Tsiganes qui se sont installés à quelques pas de là. Ils sont venus pour faire les vendanges dans le pays. Humaniste et républicaine convaincue, elle s'arrange, avec l'aide de Théodore, pour que les enfants tziganes soient scolarisés. De son côté, P'tit Claude se prend d'amitié pour Taloche, grand gamin bohémien de 30 ans qui se promène partout avec son singe sur l'épaule. Mais les contrôles d'identité imposés par le régime de Vichy se multiplient et les Tsiganes, peuple nomade, n'ont plus le droit de circuler librement : Théodore cède alors un de ses terrains aux Bohémiens, désormais sédentarisés. Tandis que les enfants tziganes suivent les cours de Mademoiselle Lundi, P'tit Claude est de plus en plus fasciné par le mode de vie des Bohémiens - un univers de liberté où les enfants sont rois. Mais la joie et l'insouciance sont de courte durée : la pression de la police de Vichy et de la Gestapo s'intensifie et le danger menace à chaque instant. Comme ils l'ont toujours fait depuis des siècles, les Tsiganes devront reprendre la route

### Retour sur le film

- Posez quelques questions à vos élèves :
- Comment vous sentez-vous ?
- De quoi traite le film ?
- Avez-vous ressenti des injustices ?
- De quel peuple s'agit-il ? Comment est-il appelé ? Connaissez-vous d'autres appellations qui le désignent ?
- À quelle période se déroule l'histoire ?
- Connaissez-vous cette partie de l'Histoire ?
- Comment sont perçus les Roms dans le film ?
- Avez-vous relevé des actes discriminants ?
- À votre avis pourquoi ne parle-t-on pas du « massacre » des Roms ?
- Pouvez-vous citer des éléments de la culture rom ?

**Conseil pour le professeur :** utilisez le quiz disponible au début de ce dossier.

### Pour aller plus loin :

- Croyez-vous que les Roms aient toujours été victimes de discrimination ? Le sont-ils aujourd'hui ?
- Après la Seconde guerre mondiale, les nazis ont été jugés pour leurs actes envers les Juifs, en est-il de même pour les Roms ?

Le professeur pourra s'aider de la fiche pédagogique sur le film, disponible sur : [www.amnestyinternational.be/jeunes](http://www.amnestyinternational.be/jeunes)

### 4. Réalisation de la troisième activité : Dissertons ! (2x 50 minutes)

Au travers de cette activité, les élèves pousseront leur réflexion sur la culture du peuple rom au travers d'une dissertation.

« *Qu'ils soient nomades ou sédentaires, les Roms sont depuis toujours victimes de discrimination.* » Commentez cette affirmation en construisant une argumentation solide et en donnant des exemples.

**Variante :** demandez aux élèves de d'argumenter l'image suivante tiré du film « Liberté » de Tony Gatlif ([www.allocine.fr](http://www.allocine.fr)) :

# LES ROMS ET LES GENS DU VOYAGE

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves apprennent à différencier les Roms et les Gens du Voyage. Ils apprennent également à différencier les problématiques inhérentes à chacune de ces communautés.

### Mots clés

Histoire - Discrimination - Inégalités – Nomade - Sédentaire – Les Roms - Minorités – Culture – Caravane – Logement sédentaire – Nomadisme – Gens du Voyage – Droits humains – Réfugié.

**Niveau scolaire visé :** avancé

### Objectifs

Comprendre qui sont les Roms et les Gens du Voyage et savoir les différencier pour éviter l'amalgame.

Comprendre l'enjeu des réfugiés et leur non accès aux droits fondamentaux.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- 🎯 apprendre à connaître d'autres cultures ;
- 🎯 analyser un texte ;
- 🎯 communiquer de façon appropriée ;
- 🎯 exercer son jugement critique ;
- 🎯 construire un texte argumenté ;
- 🎯 actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : DIFFÉRENCES EN CHANSON (40 MINUTES)

### Exercice

1. Sondez les connaissances des élèves à propos des Roms et des Gens du Voyage.

Ex : Les Gens du Voyage et les Roms sont souvent amalgamés en un seul groupe. Pourtant, tous les Gens du Voyage ne sont pas roms et inversement. Que connaissez-vous d'eux ?

Le mystère qui entoure ces deux communautés a souvent inspiré de nombreuses chansons et poèmes. C'est pour cela que nous proposons aux élèves de regarder d'un peu plus près deux chansons, pour en apprendre d'avantage :

*Caravane*, de la Rue Kétanou sur les Gens du Voyage.

*Tu verras en France*, de Stanislas, sur les réfugiés en général, mais qui peut s'appliquer aux Roms.

2. Écoutez les chansons en classe.
3. Demandez aux élèves de déterminer la thématique des deux chansons.
4. Distribuez les textes aux élèves.
5. Repassez les chansons avec les paroles sous les yeux.
6. Demandez aux élèves de commenter les expressions soulignées et de justifier leurs réponses.
7. Demandez aux élèves de relever tout ce qui, selon eux, caractérisent les Roms et les Gens du Voyage.
8. Demandez aux élèves repérer, s'il y en a, les expressions qui traduisent l'amalgame entre les deux communautés.

**Pour le professeur :** Pour s'aider et guider les élèves, le professeur peut se reporter au chapitre 5 du dossier théorique.

## CARAVANE, LA RUE KÉTANOU.

C'est à la manière un peu gitane  
 Qu'il caravane sa vie constamment  
 Alors il n'allait pas oublier  
 Celle qui pendant des années  
 Lui murmurait : « je continue  
 Jusqu'à recontinuer »

La rue c'est elle qui l'a élevé  
 Il y jouait au foot et au pavé  
 Pas manqué elle a vu ses genoux s'écorcher  
 Et les mobylettes changer de couleur  
 Sous la main du voleur  
 Et c'est par cœur qu'il la connaissait  
 Et c'est par peur d'y rester qu'il en cueillait  
 Les portefeuilles mûrs des passants  
 Les portefeuilles trop mûrs des passants pressés

[Refrain] :  
 En attendant les caravanes  
 Et que toutes les fleurs se fanent  
 Quand toutes les guitares de l'Espagne  
 Se mettent à chanter sur son passage  
 Un accordéon en attelage  
 Et la grosse caisse pour les rouages  
 Et sa chanson en paysage

C'est à la manière un peu brigane  
 Qu'il exhibe ses histoires sur le trottoir  
 Déballant son stand de mémoire  
 Pour que tous les jours se racontent de nouveau

Il était une foire

Et se glissant dans les oreilles en réanimation  
 Les badauds s'arrêtant à l'écoute  
 De cette unique attraction  
 Et toi va donc ouvrir les portes de l'imagination  
 Mme Machin est en prison quand Mr Truc  
 a perdu son pelochon  
 Quand certains comptent leurs millions  
Lui conte ses histoires de son balcon

[Refrain]

Il va bien falloir qu'elle se magne  
 Car il n'y a pas d'histoire  
 Et toujours pas de caravanes  
 Le ciel seul le sait que l'on pourrait  
 Reprendre ce qu'ils étaient  
 Et en bouffer des rues de routes  
 Des frontières de campagne  
 Dévaler tout droit jusqu'à l'horizon

En déployant les cris et les ailes qui vont  
 A l'abordage des lèvres de leur visage  
 Marier la vie et ses voyages  
 Les cieux en parrainage

Et pour de bon prendre ces caravanes  
 Pour nous conduire hors de la ville et de ses marges

[Refrain]

## TU VERRAS EN FRANCE, STANISLAS

Ils leurs ont dit  
 Ils y ont cru  
Que c'est à Paris  
Qu'ils sont bienvenus  
 Prix du voyage  
 Prêteur sur gage  
 Prix du voyage, prêteur sur gage

Six à l'arrière  
 Quatre à l'avant  
 Le manque d'air  
 Les rends vivant  
 A la frontière  
 Ils prennent dix ans  
A la frontière, ils prennent dix ans

[Refrain]

C'est leur île aux trésors  
Leur envie d'espérance

Sur leur transistor  
 Ils reçoivent la France  
Ils ont pour seul bagage  
Leur année de naissance  
 Dans leur poche, un message  
 Tu verras en France

Ils dépérissent  
 Les jours de fêtes  
 Ils se nourrissent  
 De ce qu'on jette  
 Ils n'ont que Dieu  
 Qui prient pour eux  
 Ils n'ont que Dieu, qui prient pour eux

Ils ont menti sur leur avenir  
Ils sont partis pour devenir  
 Mais c'est ici  
 Qu'on les oublie  
 Mais c'est ici, qu'on les oublie

[Refrain 2x]

Tu verras en France

Leur aller simple  
Est sans retour  
 Traqués le jour  
 Parqués la nuit  
 Ils travaillent pour  
 Rester en vie  
 Ils travaillent pour, rester en vie

Quand ils sont prit,  
 Ils sont que dalle  
Tous les pays  
Se renvoient la balle  
 Même leur patrie  
 S'est fait la malle  
 Même leur patrie, s'est fait la malle

[Refrain 2x]

### Conclusion

Pour terminer, insistez sur le fait qu'il est important de comprendre les différences et les points communs les Roms (représentant une communauté) et les Gens du Voyage (caractérisés par leur habitat mobile), même si les deux catégories se mélangent

parfois. Une chose est sûre, les deux souffrent de discrimination, son exclus de la société et voient nombre de leurs droits fondamentaux bafoués. Pour plus d'informations, référez-vous au chapitre 6 du dossier pédagogique.

### 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ? (20 MINUTES)

#### Exercice

Dans un tableau, les élèves répertorient les problématiques inhérentes à chaque groupe (les Gens du Voyage et les Roms) brièvement évoquées dans l'exercice précédent.

Pour guider les élèves dans cette tâche, le professeur peut donner quelques pistes :

Où vont les Gens du Voyage en caravane ?

Existent-ils des droits pour les personnes habitant en caravane ?

D'après vous quels problèmes rencontrent-ils ?

De leur côté, quels sont les problèmes que rencontrent les réfugiés ? (relatifs à l'emploi, au logement, etc)

À quoi ressemble la vie sociale de chacun des groupes ?

Comment s'intègrent-ils ?

#### Conclusion

Concluez en répondant aux questions et en complétant les informations que les élèves ont déjà données. Ne pas oublier de signaler qu'il est important de ne pas amalgamer les Roms et les Gens du Voyage, car cela empêche de répondre correctement aux problèmes qu'ils rencontrent mais que l'accès aux droits fondamentaux est souvent refusé dans les deux cas.

Pour vous aider, référez-vous au chapitre 6 du dossier pédagogique.

### 4. RÉALISATION DE LA TROISIÈME ACTIVITÉ : QUE PEUT-ON FAIRE ? (15 MINUTES)

#### Exercice

1. Notez les problématiques au tableau.
2. Divisez la classe en sous-groupes.
3. Par groupe, ils choisissent soit les Gens du Voyage, soit les Roms et réfléchissent aux solutions possibles pour leur permettre de vivre dans la dignité. Pour les aider, donnez-leur des pistes.

Exemples :

- Qui est responsable que les citoyens puissent vivre dans la dignité ? (chapitre 5 du dossier pédagogique)
- Qui doit nous protéger ?
- Pourquoi les Gens du Voyage et les Roms, sont-ils rejetés ?
- Comment amener les communes à ouvrir plus de terrains d'accueil pour les gens du Voyage ?
- Etc.

4. Après avoir réfléchi en sous-groupes, les élèves présentent au reste de la classe leurs arguments.

#### Conclusion

Aidez les élèves dans leur construction d'arguments, en leur proposant des pistes. Pour vous aider, basez vous sur les revendications d'Amnesty International se trouvant dans le dossier pédagogique. Si vous le désirez, lancez un débat à partir des propositions des élèves.

### 5. 1, 2, 3,... ACTION !

Pour manifester votre soutien, vous pouvez :

#### Envoyer une lettre au sujet des réfugiés au secrétaire d'État

Depuis trop longtemps, des personnes, y compris des familles avec enfants, venues chez nous demander l'asile, passent la nuit dehors. Selon une estimation, 1 200 demandeurs d'asile sont concernés.

Du fait de ce total manque de prise en charge, notre gouvernement enfreint les droits les plus élémentaires des demandeurs d'asile, comme le droit à un toit et à la nourriture, alors qu'il est tenu de respecter les normes minimales d'accueil à leur égard. La loi belge précise d'ailleurs très clairement ces obligations qui prévoient que les besoins élémentaires des demandeurs d'asile doivent être satisfaits afin que ceux-ci puissent attendre l'issue de leur procédure d'asile dans des conditions de vie acceptables.

#### Monsieur Philippe Courard

Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté  
Rue Ernest Blérot 1  
1 070 Bruxelles

(Date)

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de vous écrire face à la situation des 1 200 demandeurs d'asile, y compris des familles avec des enfants, se retrouvant actuellement à la rue. Ils ne bénéficient d'aucun accueil, ni d'aucune autre forme de soutien de notre gouvernement. Leurs droits élémentaires à un toit et à la nourriture ainsi bafoués, ils sont touchés au plus profond de leur dignité humaine.

Permettez-moi de vous demander de mettre tout en œuvre afin de trouver une solution immédiate concernant ces personnes qui, aujourd'hui encore, survivent dans la rue. Il importe que le gouvernement assume ses responsabilités et leur permette de vivre dans des conditions acceptables pendant le déroulement de leur procédure. Il est urgent qu'il mette à leur disposition immédiate des places d'accueil en nombre suffisant et garantisse un accueil adapté aux mineurs non accompagnés.

En vous remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'État, à l'assurance de ma haute considération

**Organiser une discussion / un débat** sur les Gens du Voyage et inviter Ahmed Ahkim du Centre de médiation des Gens du voyage (CMGDV) à intervenir ainsi qu'un responsable communal pour discuter du sujet.

#### Centre de Médiation des Gens du voyage

Rue des Relis Namurwès, 1 à 5000 Namur

Tél : 081/ 24 18 14

[gensduvoyage@skynet.be](mailto:gensduvoyage@skynet.be)

[www.rta.be/CMGV](http://www.rta.be/CMGV)

Si vous avez besoin de plus d'informations pour organiser une rencontre, contactez le service jeunes d'Amnesty International Belgique francophone au 02 : 538 81 77 ou à : [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)

# PAUVRES EN STÉRÉOTYPES !

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves se familiarisent avec le concept de stéréotypes et de discrimination. Ils prennent conscience de l'utilisation trop fréquente des stéréotypes et du fait que les Roms en sont bien souvent les victimes. Ainsi, ils apprivoisent le concept de stéréotypes, analysent la manière dont eux-mêmes ainsi que d'autres populations de par le monde et au travers de l'histoire en ont été exclues d'un groupe ou de la société.

### Mots clés

Stéréotypes – Préjugés – Discrimination – Pauvreté – Marginalité – Exclusion – Réclusion – Insertion – Sédentarité – Roms – Intégration – Stigmatisation – Droits humains.

**Niveau scolaire visé :** avancé

### Objectifs

Se familiariser avec le concept de stéréotypes / préjugés.

Percevoir le lien entre stéréotypes et exclusion.

Prendre conscience des diverses implications des stéréotypes sur l'insertion des Roms dans nos sociétés occidentales.

Chercher à comprendre les mécanismes de discrimination et déterminer en quoi ceux-ci alimentent le cycle de la pauvreté.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exercer son jugement critique ;
- mettre en œuvre sa pensée créatrice ;
- communiquer de façon appropriée ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION LA PREMIÈRE ACTIVITÉ: L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE (2 X 50 MINUTES)

Le professeur introduit l'activité en expliquant aux élèves que l'activité se rapporte aux concepts de stéréotype, discrimination et de pauvreté. Cette activité est à réaliser par groupe et sera jouée devant la classe avant de faire l'objet d'une discussion en fin d'activité.

### Exercice

1. Le professeur divise sa classe en groupe de huit étudiants. Dans chaque groupe, on retrouve :

un employeur  
trois candidats à l'emploi (un Rom, un Marocain, une Belge)

2. Le professeur passe dans chaque groupe pour annoncer le poste à pourvoir (chaque groupe aura un poste différent)

- un(e) chauffeur(euse)/livreur(euse)
- un(e) facteur(rice)
- un(e) cuisinier(e)
- un(e) conducteur(rice) de bus
- un(e) peintre en bâtiment

3. Parmi le groupe, les élèves se répartissent les rôles (employeurs, candidats). Les élèves travaillent par deux. Chaque rôle sera préparé par deux étudiants. Un des deux sera le rapporteur, l'acteur.

4. Chaque élève jouant le rôle du candidat reçoit l'une des trois fiches signalétiques données ci-dessous et devra endosser ce personnage. Son objectif est de jouer ce rôle en respectant toutes les indications et de faire intervenir sa force de persuasion afin de décrocher le job. Il devra mettre ses compétences et qualités en avant comme lors d'un « vrai » entretien d'embauche.

L'employeur devra préparer un descriptif de fonction. Pour l'aider à définir le profil, il pourra s'aider des questions de sa fiche.

PROFIL CANDIDAT N°1	PROFIL CANDIDAT N°2	PROFIL CANDIDAT N°3
- Homme	- Homme	- Femme
- Originaire de Roumanie (rom)	- Immigre Marocain	- Belge
- Âge (au choix)	- Age (Au choix)	- Âge: 28 ans
- Langue(s) (a déterminer)	- Langue(s) (À déterminer)	- Langue(s) (À déterminer)
- Diplôme équivalent au CEB	- Possède un graduat en rapport avec la fonction	- Possède un graduat pas en rapport avec la fonction
- Vit depuis 3 ans en Belgique (a obtenu ses papiers)	- Est un sans-papier	- Vient juste de se marier
- A 3 ans d'expérience non déclarée dans le secteur recherche	- Est logé illégalement	- Veut fonder une famille
- A 3 enfants	- Famille (À déterminer)	
- Vit dans une caravane		

FICHE EMPLOYEUR. Définir le profil recherché
- Nationalité ? (Belge / Pas d'importance)
- Âge (moins de 25 ans/ entre trente et cinquante ans / plus de cinquante ans/ pas d'importance)
- Maîtrise du Français ? (faible/ moyen/ bon/ très bon/ pas d'importance)
- Diplômes ? (CEB/ graduat/ universitaire/ pas d'importance)
- Expérience(s) professionnelle(s) ? (moins d'un an/ plus d'un an/ plus de trois ans/ etc./ pas d'importance)
- Permis de conduire ? (Oui/non)
- Situation familiale ? (Célibataire/ marié/ etc./ pas d'importance)
- Autre chose ? ...

5. Pendant les entretiens, l'employeur posera des questions aux trois candidats. À la fin des trois entretiens, il devra choisir une des trois en étant capable de l'expliquer au reste de la classe. Il peut prévoir, lors de l'entretien, une feuille et un crayon afin de prendre des notes ou son équipier peut le faire.

6. Lorsque tous les groupes sont passés devant la classe et que tous les employeurs ont désigné leur candidat préféré et justifiés leur choix, une discussion peut être animée pour revenir sur les choix des uns et des autres.

#### Compte-rendu et évaluation de l'activité

- Lors de l'activité, qu'est-ce qui vous a marqué?
- Avez-vous bien compris les choix des uns et des autres?
- Êtes-vous d'accord avec leurs choix?
- Pensez-vous avoir été discriminé?
- Pourriez-vous être vous-même victime de discrimination? Si oui, dans quelle(s) situation(s)?
- Vous êtes-vous senti jugé? Est-ce normal?
- Pensez-vous que les Roms soient plus discriminés que d'autres par les employeurs?
- Quels arguments peuvent-ils être utilisés par les employeurs?

#### Conclusion

Même s'il possède ses papiers, à diplôme égal, les employeurs vont avoir du mal à se tourner vers les Roms en ce qui concerne un emploi (ou toute autre forme d'engagement contractuel d'ailleurs).

Victimes de préjugés discriminants, les employeurs ont du mal à leur faire confiance. Tantôt on les taxera de voleurs, tantôt d'hommes et de femmes à qui on ne peut faire confiance ou encore, parce que l'on aura peur qu'ils s'évanouissent dans la nature.

Alors que travailler, pour tout un chacun, est un formidable outil d'insertion et d'épanouissement personnel, les Roms qui se voient refuser toute porte d'entrée, se marginalisent et n'ont d'autres choix que de cristalliser leur mode de vie au lieu de s'ouvrir aux autres.

**En d'autres termes, discriminer, c'est priver l'autre de ses droits humains.**

### 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : QUAND LES STÉRÉOTYPES MÈNENT À LA DISCRIMINATION (2 X 60 MINUTES)

Lorsqu'on étudie l'histoire, on se rend compte que nombre de populations ont été discriminées. Stigmatisées, ces populations ont été contraintes de se tenir à l'écart, de s'isoler et de rester en périphérie; d'autres parmi les populations dites favorisées quant à elles, ont préféré éviter tout contact avec les populations marginalisées.

Le professeur demande aux élèves s'ils se souviennent de cas précis dans l'histoire de populations discriminées et les conséquences sur leur vie :

Les noirs durant l'Apartheid en Afrique du Sud  
 Les Juifs durant la Seconde guerre mondiale  
 Les minorités religieuses dans certains pays  
 Les femmes  
 Les homosexuels  
 Etc.

#### Dissserter

Afin de pouvoir rédiger correctement et de manière documentée, les élèves vont effectuer une recherche (livresque et via la toile) pour être capable de répondre aux questions suivantes :

Les Roms sont-ils victimes de discrimination ?  
 Quel impact cela a-t-il sur leur vie?  
 Ont-ils accès à leurs droits fondamentaux ?  
 À quels niveaux le rejet de ces population s'effectue-t-il?  
 Quels sont les textes internationaux qui les protègent?

Ce texte devra suivre les consignes de la dissertation traditionnelle en trois axes (Thèse, Antithèse, Synthèse), il fera maximum deux pages recto/verso. Les sources seront notées dans une bibliographie en fin de travail et il sera éventuellement lu au reste de la classe à voix haute.

#### Conclusion

On voit bien que la population Rom n'est pas la seule à avoir subi la discrimination. Seulement, au vu des autres exemples que nous connaissons maintenant, il est grand temps d'agir afin que cesse cette zone de non droit dans laquelle on les enferme et on les exclut.

### 4. 1, 2, 3,... ACTION !

Après avoir sensibilisé sa classe, Amnesty propose au professeur d'agir.

#### Action : Tous les États doivent accepter la nouvelle directive anti-discrimination.

Le gouvernement allemand s'oppose à l'adoption de la nouvelle directive anti-discrimination de l'Union européenne. Cette directive devrait contribuer à arrêter l'exclusion et la discrimination dont souffrent les personnes à cause de leur âge, leur orientation sexuelle, leur religion, leurs convictions, ou encore, leur handicap. L'adoption de cette nouvelle directive anti-discrimination requiert l'accord des 27 États membres. La Belgique devrait encourager l'adoption de cette directive pendant la présidence belge de l'Union européenne.

Pour toutes les actions: [www.isavelives.be](http://www.isavelives.be)

#### ADRESSE :

Monsieur le Premier Ministre  
 16, rue de la loi  
 1000 Bruxelles

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude au sujet de la discrimination en Europe. Grâce à Amnesty International, je sais que de nombreuses personnes sont discriminées dans toute l'Union Européenne, à cause de leur religion, de leur handicap, de leur âge ou de leur orientation sexuelle et que beaucoup rencontrent des obstacles pour accéder à l'éducation, être soignés, ou avoir un logement.

Je sais aussi que les gouvernements sont obligés de respecter, de protéger et de réaliser le droit fondamental de chacun à la non-discrimination. Bien qu'il y ait eu des progrès en matière de discrimination dans l'Union européenne, beaucoup d'États membres discriminent encore.

La nouvelle loi sur l'Égalité, proposée par la Commission européenne, serait certainement une réponse aux problèmes qui persistent. Elle aiderait des millions de personnes en Europe à exercer leurs droits sans discrimination, tel qu'il est garanti dans les traités de l'Union européenne et la Charte européenne des droits fondamentaux.

C'est pour cela que la Belgique, pendant sa présidence de l'Union européenne, doit encourager les gouvernements réticents et en particulier l'Allemagne, à mettre fin à leur opposition à la nouvelle directive loi. Les gouvernements doivent jouer leur rôle et mettre fin à la discrimination en Europe, sinon de nombreuses personnes continueront à être discriminées pour les années à venir.

Veillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.

#### Créez une affiche ou customisez un T-Shirt pour sensibiliser votre école.

Partez de la documentation que vous avez récoltée sur la thématique qui nous occupe, documentez-vous sur les droits humains de manière plus générale et fabriquez des slogans. Chercher à dessiner des caricatures, des logos, des dessins humoristiques pour les illustrer. Réaliser une affiche ou décorer un t-shirt que vous afficherez ou que vous porterez dans l'école.

#### Exemples :

Pas de toit, pas de voix, pas de droits  
 Moi la discrimination, je dis non !  
 Stigmatiser c'est enfermer  
 Les Roms, de citoyens comme les autres  
 Etc.

# LE DROIT À L'ÉDUCATION

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves se sensibilisent avec la notion de droit à l'éducation comme un droit fondamental et des conséquences qui peuvent découler du non-respect de celui-ci. Au travers d'exercices et de mise en situation, les élèves comprennent les difficultés qui peuvent survenir lorsque des enfants voient leur droit à l'éducation bafoué.

### Mots clés

Droit à l'éducation - Discrimination - Inégalités - Pauvreté - Dignité humaine - Déclaration universelle des droits de l'Homme - Convention internationale relative aux droits de l'enfant - Les Roms - Cercle vicieux de pauvreté - Minorités.

**Niveau scolaire visé :** avancé

### Objectifs

Comprendre la notion de droit à l'éducation.  
Comprendre le cercle vicieux de la pauvreté, que la privation du droit à l'éducation amène à d'autres privations.  
Inviter les élèves à agir.

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité : exercer son jugement critique ;

- communiquer de façon appropriée ;
- pousser à la réflexion ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ : LE DROIT À L'ÉDUCATION (50 MINUTES)

### Exercice

1. **Les pré-requis.** Sondez vos élèves à propos de leurs connaissances sur le droit à l'éducation.

- Tous les enfants ont-ils droit à l'éducation ? Justifier la réponse et donner des exemples.
- D'après vous, quel genre de personne ne bénéficie pas pleinement de son droit à l'éducation ?
- Il y existe des textes qui garantissent nos droits en général, quels sont-ils ?
- À qui revient la responsabilité de faire appliquer ses textes pour que nos droits soient respectés ?

**Aide pour le professeur :** Pour répondre aux questions, référez-vous aux chapitres 4 et 5 du dossier pédagogique.

2. Donnez à vos élèves les deux articles ci-dessous.

- « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. » **Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).**
- « Droit au développement des capacités. L'État doit respecter le droit et le devoir des parents d'assurer le développement des capacités de l'enfant. » **Article 5 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE).**

3. Posez-leur quelques questions ?

- Ont-ils compris les articles ?
- Sont-ils le reflet de la réalité ?
- Comment se traduisent-ils ?
- Sont-ils une réalité pour Tous les enfants ?

4. Demandez aux élèves de lire les deux récits ci-dessous.

### FRANTIŠEK, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

František était élève dans une école élémentaire ordinaire principalement fréquentée par des non Roms, lorsque son professeur de quatrième année s'est plaint de ce que le garçon était « trop actif ». Sur la foi d'une évaluation psychologique, František a été envoyé dans une école pratique pour quatre mois. Quand il a repris le chemin de l'école ordinaire à la fin de l'année scolaire, il a échoué aux examens finaux car les quatre mois passés à l'école pratique avaient eu des conséquences négatives sur sa progression scolaire. Il a dû redoubler sa quatrième année et ses nouveaux camarades de classe se moquaient de lui car ils savaient qu'il avait fréquenté une « école spéciale ». František ne voulait plus aller à l'école. En mars 2009, sa mère a décidé de le transférer dans une autre école élémentaire ordinaire fréquentée uniquement par des élèves roms, où il ne connaîtrait ni la discrimination, ni les brimades des instituteurs et des autres camarades.

## UNE MÈRE ROM PARLANT DE SA FILLE, BELGIQUE

*Mais le problème c'est qu'on a du changer trois fois d'école [...]*

Quand on a déménagé et on est venus dans une autre zone avec d'autres écoles. Et là, les problèmes ont commencé. La première école qui nous a été recommandée, par les voisins et d'autres, ils disaient tous, amène-la à l'école Notre-Dame, même si c'est une école catholique privée, c'est une très bonne école, bonne éducation, les moyens sont bien, voilà. Et donc j'ai d'abord essayé la-bas, c'est normal que je veux ce qu'il y a de mieux pour nous, et pour mes enfants. J'y suis allée, je me suis présentée, je leur ai dit que j'attends les papiers [...] que ma fille n'a pas de papiers, mais qu'elle doit être scolarisée parce que tous les enfants en Belgique sont obligés d'aller à l'école. Ils m'ont d'abord demandé pourquoi je n'allais pas à une autre école parce que nous, blabla... Et j'ai dit, écoutez, je n'aime pas l'autre école,

parce qu'elle est plus pauvre, elle n'a pas les mêmes conditions, et ils ont dit : ok on la prend et on veut être tenus au courant de l'évolution de votre situation [...] parce que si rien ne change, vous devrez changer d'école parce que dans notre école vous devez avoir une personne qui paye pour votre enfant et comme elle n'est pas reconnue en Belgique, il n'y a personne qui garantit pour elle. Après le premier semestre, la directrice m'appelle et elle me dit, on ne peut plus la garder dans l'école parce que vous n'avez pas de papiers et nous ne sommes pas habitués avec des cas comme le votre, et il vaut mieux aller dans une école plus adaptée à votre style de personne. Moi, j'ai pleuré, et je me suis dit, mais quel style ? Elle dit votre style, comme ça... Et j'ai compris qu'elle voulait dire que je l'envoie où il y a d'autres Tsiganes...

**Rapport de la Fondation Roi Baudouin, *La scolarisation des enfants Roms en Belgique*, P.44**

5. Après avoir lu les récits, demandez aux élèves de repérer dans les textes ce qui est opposé aux deux articles cités ci-dessus.
6. Posez-leur quelques questions
  - D'après vous, les États respectent-ils les droits garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ? Justifiez la réponse.
  - D'après vous, les États ont-ils ratifié ces textes internationaux ? (Assurez-vous que les élèves connaissent le sens du mot *ratifier* : *Approuver ou confirmer par un acte authentique. Procédure juridique qui fait entrer un traité international dans les lois d'un pays*).
  - Si ces textes sont universels et ont été ratifiés, pourquoi certaines populations, comme les Roms, sont-elles encore discriminées ?
  - D'après vous, pourquoi est-ce important que les Roms aient accès à leur droit à l'éducation ?
  - Quelles peuvent être les conséquences pour eux de ne pas pouvoir accéder à l'éducation ?

### Conclusion

Les États ont pour obligation de permettre à tous d'accéder à ses droits fondamentaux dont l'éducation fait partie. Pourtant, aujourd'hui encore, de nombreux Roms ne peuvent jouir de ce droit. Les conséquences sont désastreuses pour l'avenir de ces populations. Malgré les préjugés, les Roms sont partisans de mettre leurs enfants à l'école (dossier pédagogique chapitres 3.b, 4, 5, 6). Pour aller plus loin, listez avec vos élèves opportunités et les dangers que représentent l'école pour les Roms. Conseil pour le professeur : référez vous au dossier de la Fondation Roi Baudouin, « la scolarisation des enfants roms en Belgique ».

OPPORTUNITÉ QU'OFFRE L'ÉCOLE POUR LES ROMS	DANGERS DE L'ÉCOLE VUS PAR LES ROMS
● Bénéficier de l'enseignement dispensé	● Être montrés du doigt, être rejetés
● Changer leur image face à la population majoritaire	● Frais scolaires difficiles à assumer
● S'intégrer	● Risques d'acculturation
● Se faire connaître	● Subir la discrimination
● Avoir accès à la technologie	● Être séparés de son enfant
● Avoir un emploi dans le futur et donc une stabilité financière	● Etc.
● Etc.	

## 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ : LES CONSÉQUENCES (40 MINUTES)

### Exercice

1. Les élèves choisissent un des témoignages de l'exercice précédent sur lequel ils aimeraient travailler.
2. Par groupe de quatre, imaginez l'avenir d'un des deux enfants en fonction de l'éducation qu'il a reçue. Pour aider les élèves, donnez-leur la Déclaration universelle des droits de l'homme (cf. annexe) pour estimer les droits auxquels l'enfant aura accès ou non.
3. Lisez vos témoignages au reste de la classe.

**Conseil pour le professeur :** vous pouvez guider vos élèves en leur posant une série de questions

- Un enfant qui reçoit une éducation au rabais à l'école primaire ou son secondaire, aura-t-il les mêmes chances de réussir qu'un enfant qui n'aura pas été discriminé ?
- Poursuivra-t-il de longues études ?
- Quel type d'emploi pensez-vous qu'il trouvera plus tard ?

## 4. RÉALISATION DE LA TROISIÈME ACTIVITÉ : QUE FAUT-IL FAIRE ? (40 MINUTES)

1. Expliquez à vos élèves qu'on peut agir à plusieurs niveaux pour faire cesser la discrimination des enfants roms dans l'accès à l'éducation
  - À l'école
  - Au niveau local
  - Au niveau national
  - Au niveau international
2. Que faudrait-il faire pour que cesse la discrimination à l'égard des Roms et comme tous les Roms puissent jouir de leur droit à l'éducation ainsi que de leurs autres droits fondamentaux.
3. Divisez la classe en quatre groupes. Demandez-leur de réfléchir à des solutions pour rendre aux Roms leurs droits fondamentaux. Pour les y aider proposez-leur de se baser sur le dossier pédagogique d'Amnesty et sur le dossier de la Fondation Roi Baudouin, « la scolarisation des enfants roms en Belgique ». Ils devront faire une analyse de textes et tirer eux-mêmes les solutions.

4. Les groupes présentent leurs résultats au reste de la classe.  
Voir les possibilités, le réalisme de la proposition, le pour et le contre

Bruxelles, le.....

## 5. 1, 2, 3, ... ACTION!

Après avoir sensibiliser sa classe, Amnesty propose au professeur d'agir.

### Écrire peut sauver une vie : Stop à l'injustice et à la discrimination à l'égard des enfants roms dans le système scolaire en République Tchèque

Retrouver toutes les actions sur [www.isavelives.be](http://www.isavelives.be)

Quel parent voudrait voir son propre enfant, en bonne santé, placé dans une école « spéciale » avec un programme d'enseignement de qualité inférieure aux écoles normales, en réduisant par conséquent ses perspectives en matière d'éducation supérieure et d'emploi ?

C'est pourtant ce qui se passe en République Tchèque, où les enfants roms font l'objet de discriminations dans le domaine de l'éducation depuis plusieurs années.

En effet, les enfants roms sont souvent placés dans des écoles spéciales (des écoles destinées aux élèves souffrant de « handicaps mentaux légers ») pour pouvoir suivre leur scolarisation élémentaire. Et ceci malgré un arrêt rendu par la Cour européenne de droits de l'homme en 2007 qui avait condamné la République Tchèque pour la discrimination contre les enfants roms à l'école.

#### ADRESSE

[Vous allez envoyer une lettre au Premier Ministre de la République Tchèque (via l'ambassade de Belgique)]

À l'attention de Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de la République Tchèque, M. Vladimír MÜLLER,  
60, rue du Trône  
1050 Bruxelles - Ixelles

Votre Excellence, veuillez trouver ci-dessous le message que je tiens à adresser à votre Premier Ministre, Monsieur Jan Fischer. En vous remerciant, je vous prie de croire, votre Excellence, à l'assurance de ma haute considération.

Monsieur le Premier Ministre,

Je suis un jeune de ..... (nom de l'école), en Belgique.

Je me permets de vous écrire en tant que membre d'Amnesty.

Je tiens à vous faire part de ma préoccupation pour certaines populations roms de République Tchèque. Selon une recherche d'Amnesty International, plus des 80% des élèves des écoles spéciales sont des enfants roms, alors qu'ils pourraient fréquenter des écoles normales.

Permettez-moi de vous demander de mettre tout en œuvre afin de trouver une solution immédiate concernant la scolarisation des enfants roms pour qu'ils ne soient plus tous considérés comme souffrant de handicap, et renverser la tendance à la discrimination raciale dans votre système éducatif.

Je vous demande de faire en sorte que le droit à l'éducation sans discrimination soient respectés et que l'année scolaire prochaine puisse commencer sans ségrégation.

J'espère que vous tiendrez compte de ma demande et espère recevoir au plus vite un réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le -premier Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

# AVOIR UN TOIT EST UN DROIT HUMAIN

## 1. PLANIFICATION

### Survol

Les élèves se familiarisent avec le concept du droit au logement. Ils prennent conscience de l'interdépendance qu'il existe entre droit au logement et les autres droits humains. Ils se familiarisent avec le concept d'expulsions forcées. Au travers de témoignages et de mises en situation, ils repèrent quels sont les droits qui peuvent être affectés par ces expulsions.

### Mots clés

Discrimination - Inégalités - Expulsions forcées - Pauvreté - Droit de propriété - Conscientisation - Dignité humaine - Droit au logement - Convention internationale relative aux droits de l'enfant - Déclaration universelle des droits de l'homme - Roms.

**Niveau scolaire visé :** avancé

### Objectifs

- Se familiariser avec le concept de droit au logement
- Percevoir le lien entre pauvreté et droits humains
- S'éveiller à la problématique des expulsions forcées et à ses conséquences en matière de droits humains
- Prendre conscience de la responsabilité des États dans l'accès au logement

### Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exercer son jugement critique ;
- mettre en œuvre sa pensée créatrice ;
- communiquer de façon appropriée ;
- actualiser son potentiel.

## 2. RÉALISATION DE LA PREMIÈRE ACTIVITÉ (15 MINUTES)

Le professeur introduira l'activité en expliquant à ses élèves que la thématique se rapporte à l'importance d'avoir un logement décent.

### Exercice

Le professeur divise le tableau en deux. D'un côté, il note le mot *droit au logement* et de l'autre : *expulsions forcées*. Les élèves viennent noter au tableau ce que ces termes leur inspirent (EX : avoir une maison, avec une chambre, être mis hors de chez soi, etc.).

**Retour :** Sur base des « pré-requis » des élèves, le professeur pourra ouvrir le débat en posant quelques questions :

- Tout le monde a-t-il accès au logement ?
- Que signifie avoir accès au logement ?
- Y a-t-il en Belgique des problèmes de logement ?

- Avez-vous déjà entendu des cas d'expulsions forcées ?

### Conclusion

Aujourd'hui, beaucoup n'ont pas accès à leur droit au logement.

En Belgique :

- 15 % de la population belge est considérée comme pauvre (revenu inférieur à 60 % du revenu médian) ;
- 67 % des enfants vivent dans un ménage qui loue son logement et dont le loyer représente une charge importante ou lourde. Trois enfants sur dix en Communauté française vivent dans des logements que les parents considèrent comme trop petits ;
- trois sur dix dorment dans une habitation dont l'intimité fait défaut ;
- deux sur dix vivent dans des logements qui ont des problèmes de moisissures au mur ou de sol plein d'humidité.

## 3. RÉALISATION DE LA DEUXIÈME ACTIVITÉ (50 MINUTES)

### Instructions

- Créez une atmosphère de détente avec de la musique douce en fond sonore. Puis demandez aux participants de faire le silence.
- Distribuez les cartes de rôle, au hasard et à la moitié de la classe. Demandez-leur de les conserver et de ne pas les montrer.
- Invitez-les à s'asseoir (de préférence par terre) et à lire, individuellement, leur carte de rôle.
- Demandez-leur ensuite d'entrer dans la peau de leur personnage. Pour les aider, lisez-leur quelques-unes des questions qui suivent, en marquant une pause entre chaque, afin qu'ils aient le temps de réfléchir et d'imaginer leur personnage et sa vie :
  - Comment a été votre enfance?
  - Comment était la maison dans laquelle vous viviez?
  - À quels jeux jouiez-vous?
  - Quel métier exerçaient vos parents?
  - À quoi ressemble votre vie aujourd'hui?
  - Où rencontrez-vous des gens?
  - Que faites-vous le matin, l'après-midi, le soir?
  - À quoi ressemble votre mode de vie?
  - Où vivez-vous? Combien gagnez-vous par mois?
  - Que faites-vous pendant vos heures de loisirs?
  - Que faites-vous pendant vos vacances?
  - Qu'est-ce qui vous motive et qu'est-ce qui vous fait peur?
- Distribuez à l'autre moitié de la classe, la liste des cartes de rôle. Ils ne doivent pas non plus les montrer.
- Ensuite, demandez aux participants de faire le silence. Les jeunes se mettent en équipe de deux (un(e) qui a reçu une carte de rôle et un(e) autre qui a reçu la liste).

- Le groupe qui a reçu une seule carte se met en ligne les uns à côté des autres (comme sur une ligne de départ).
- Expliquez-leur que vous allez leur lire une liste de situations ou d'événements. À chaque fois qu'ils sont en mesure de répondre «oui» à l'affirmation, ils doivent faire un pas en avant. Dans le cas contraire, ils doivent rester sur place. Pendant ce temps, les autres suivront des yeux leur partenaire et devront selon l'avancée trouver quel rôle il joue.
- Lisez les situations une par une. Marquez une pause entre chaque phrase afin que les participants puissent éventuellement avancer, mais aussi observer la place qu'ils occupent par rapport aux autres.
- À la fin, demandez aux participants de prendre note de leur position finale. Puis, donnez-leur deux minutes pour sortir de la peau de leur personnage. Le deuxième groupe essayera de trouver le rôle que jouait son partenaire.

### Compte rendu et évaluation

Commencez par demander aux participants ce qui s'est passé et ce qu'ils ressentent suite à l'activité, puis continuez en abordant les questions soulevées et ce qu'ils ont appris :

1. Qu'ont-ils ressenti en faisant un pas en avant – ou en restant sur place ?
1. Concernant ceux qui avançaient souvent, à quel moment ont-ils constaté que les autres n'avançaient pas aussi vite qu'eux ?
2. Certains ont-ils eu le sentiment que, parfois, leurs droits humains fondamentaux n'étaient pas respectés ?
3. À quel point était-ce facile ou difficile de jouer les différents rôles ? Selon eux, comment était la personne dont ils ont joué le rôle ?
4. Est-ce que l'exercice reflète à certains égards la société ? En quoi ?
5. Quels sont les droits humains en jeu pour chacun des personnages joués ? Certains peuvent-ils dire que leurs droits humains étaient bafoués ou qu'ils leur ont été refusés ?

### Conclusion

Le professeur pourra conclure sur l'interdépendance qu'il existe entre les droits et sur le lien entre pauvreté et accès aux droits.

### DOCUMENTS

- Vous êtes un(e) jeune rom de 19 ans. Vous voulez vous louer un appartement avec votre conjoint(e) mais personne ne veut faire signer un bail.
- Vous êtes un jeune rom de 14 ans. Un mois avant vos examens, vos parents ont reçu un avis d'expulsion. Ils ont trois jours pour déménager.
- Vous êtes un(e) jeune rom de 15 ans. Vous vivez dans un appartement de 40 mètres carrés avec vos parents et votre sœur.
- Vous êtes un(e) jeune de 12 ans. Vos parents vivent dans un bidonville dans la banlieue parisienne.
- Vous êtes un jeune homme - fille de 27 ans sans-abri.
- Vous êtes un(e) immigré(e) malien(ne) en situation irrégulière.
- Vous êtes le fils d'un immigré italien qui gère une affaire prospère de restauration rapide.
- Vous êtes un(e) jeune mère/père célibataire sans emploi. Vous vivez avec vos trois enfants.
- Vous êtes un ouvrier en retraite d'une usine de fabrication de chaussures.
- Vous êtes la fille/le fils du directeur de l'agence bancaire locale. Vous étudiez les sciences économiques à l'université.

### SITUATIONS ET ÉVÉNEMENTS

- ▣ Vous n'avez jamais eu de graves difficultés financières.
- ▣ Vous avez un logement décent avec le téléphone et la télévi-

sion.

- ▣ Vous n'avez pas peur d'être arrêté par la police.
- ▣ Vous savez à qui vous adresser pour des conseils et de l'aide en cas de besoin.
- ▣ Vous n'avez jamais fait l'objet de discrimination du fait de votre origine.
- ▣ Vous bénéficiez d'une protection sociale et médicale adaptée à vos besoins.
- ▣ Vous pouvez partir en vacances une fois par an.
- ▣ Vous pouvez recevoir des amis à dîner.
- ▣ Vous avez une vie intéressante et vous êtes optimiste concernant votre avenir.
- ▣ Vous pensez pouvoir étudier et exercer la profession de votre choix.
- ▣ Vous pouvez aller au cinéma ou au théâtre au moins une fois par semaine.
- ▣ Vous n'êtes pas inquiet pour l'avenir de vos enfants.
- ▣ Vous pouvez vous acheter de nouveaux vêtements au moins tous les trois mois.
- ▣ Vous pouvez avoir votre propre espace dans votre logement
- ▣ Vous pouvez utiliser Internet et bénéficier de ses avantages.
- ▣ Vous pouvez vous rendre facilement à votre travail ou à votre école.
- ▣ Vous estimez que votre langue, votre religion et votre culture sont respectées dans votre environnement.

## 4. RÉALISATION DE LA TROISIÈME ACTIVITÉ : L'EXPULSION FORCÉE (2X 50 MINUTES)

Le but de l'activité est de faire prendre conscience aux élèves des conséquences que peut avoir une expulsion forcée sur les personnes concernées et des conditions dans lesquelles elles peuvent avoir lieu.

### Exercice

Mets toi en scène

1. Partager la classe en nombre de groupes nécessaires (10 personnes maximum par groupe).
2. Distribuer le scénario à chaque groupe.
3. Les élèves doivent être invités à lire le scénario.
4. Les élèves répondent aux questions des scénarios. Ils doivent imaginer le déroulement d'une expulsion forcée et la situation finale.
4. Les élèves se partagent les rôles.
5. Les élèves font une représentation de leur pièce devant la classe.

N'oubliez pas d'inviter d'autres classes afin de partager votre expérience. Vous pourrez de cette façon sensibiliser d'autres personnes et passer un bon moment.

### Conclusion

Nous avons des droits en matière de logement en général, mais aussi en cas d'expulsion forcée. Il est important de les connaître pour savoir qu'il est possible d'agir. L'expulsion est le dernier recours (dossier pédagogique chapitre 3.A).

## 5. RÉALISATION DE LA QUATRIÈME ACTIVITÉ : À QUI LA FAUTE ? (40 MINUTES)

Après avoir vu l'importance du droit au logement et sa corrélation avec les autres droits fondamentaux, les élèves pourront mener un débat sur la responsabilité.

À qui la faute ? Qui a un devoir par rapport aux personnes vivant

dans la précarité ? Autant de questions que les élèves seront amenés à se poser.

### Le débat

1. Expliquez aux élèves le but de cet exercice.
2. Demandez aux élèves d'après eux qui sont les responsables quand une personne ne peut jouir de son droit au logement ou est victime d'une expulsion forcée ? (Ex : les propriétaires, le employeurs, les citoyens, le gouvernement, etc.)
3. Si plusieurs élèves ont la même idée, regroupez-les. Demandez-leur ensuite de trouver cinq arguments pour défendre leur point de vue.
4. Vous pouvez par la suite laisser une confrontation entre les différents groupes. Expliquez bien aux élèves le principe du débat. Vous pouvez aussi laisser un temps donné à chaque groupe. Ils ont par exemple deux minutes pour exposer leurs idées.

### Scène 1 : La vie familiale

Vous êtes une famille (de Roms) composée de sept membres: les deux parents, trois enfants, ainsi que deux grands-parents. Vous vivez depuis des années dans un logement de fortune que vous avez, vous-même construit avec les matériaux que vous avez pu trouver. Faute de moyens, la maison n'a que deux pièces pour accueillir toute la famille.

La mère reste à la maison pour s'occuper des grands-parents et des enfants quand ils ne sont pas à l'école. Elle ne touche aucun salaire. Le père, qui ne trouve pas d'emploi, fouille les ordures pour ramasser du fer et le revend par la suite. Cette activité constitue les seuls revenus de la famille nombreuse.

Les enfants sont scolarisés mais, compte tenu de la situation, ont des difficultés et propices à l'échec scolaire. L'étude à la maison est difficile.

Questions :

1. Quel moment de la journée allez-vous choisir pour jouer votre pièce ?
2. Tous les personnages sont-ils présents au même moment ?
3. Précisez l'activité de chacun des personnages.
4. Comment se sentent les personnages ?
5. La scène doit-elle forcément être dramatique ?
6. Quelles sont les difficultés que les personnages rencontrent au quotidien ?

### Scène 2 : Les policiers arrivent pour expulser la famille

Un beau matin, vous entendez des cris et des aboiements. On tape à la porte. Trois policiers sont là et ont ordre de vous expulser de votre logement. N'étant pas avertie de la venue des policiers, toute la famille panique et ne sait pas ce qui se passe. Ils vous font comprendre que vous avez une heure pour partir, après quoi votre maison sera détruite... N'ayant pas le temps de tout emporter, vous ne pouvez prendre que dix objets. Qu'emportez-vous ?

Questions :

1. Comment la famille réagit-elle ?
2. Quelle est l'attitude des policiers (sont-ils agressifs, compréhensifs, etc. ?)
3. Comment de temps la famille a-t-elle pour déménager ?

ger ?

4. Quelles affaires va prendre la famille pour partir de chez elle ?

### Scène 3 : Une fois l'expulsion terminée, que se passe-t-il? Terminez l'histoire en choisissant une des fins suivantes :

- A. La famille est relogée sur un autre terrain ou dans un logement social, conformément aux règles.
- B. La famille quitte le pays. Où retourne-t-elle ? Quelle sera sa situation ?
- C. La famille est relogée en périphérie, sur un terrain sans eau ni électricité.
- D. La famille ne se voit proposer aucune solution de logement et se retrouve à la rue.

Pour des questions de facilité, le professeur peut proposer à ses élèves que la troisième scène soit racontée par un narrateur.

### Quelques pistes pour continuer le débat

- *Est-on dans l'obligation de loger tous ceux qui sont mal-logés ou qui n'ont pas de logement, en vertu des droits humains ? Si oui, qui est responsable ?*
- *Peut-on protester contre ce genre de situation ? Si oui, comment ?*
- *Comment peut-on concilier le droit à la propriété (des propriétaires) et le droit au logement (des demandeurs de logement) ?*

### Conclusion

Avoir accès au logement est un droit. Quand on considère par exemple, la question de la réquisition de logements vacants pour des personnes sans toit, deux droits s'affrontent. Le droit à la propriété et le droit au logement. Cependant, ces deux droits ne devraient pas avoir à s'affronter. En effet, les États devraient prendre des mesures, des politiques publiques, pour que tout le monde est accès au droit au logement. La responsabilité revient aux gouvernements.

## 6. 1,2,3,... ACTION !

Après avoir sensibiliser sa classe, Amnesty propose au professeur d'agir.

### Écrire peut sauver une vie : Stop aux expulsions forcées en Italie

À Rome, un nouveau projet visant à fermer un grand nombre des quartiers roms risque de violer les droits fondamentaux de milliers de Roms vivant dans la capitale italienne. Le Plan Nomades ouvre la voie à l'expulsion forcée de milliers de Roms dont un grand nombre (mais pas tous) vont se retrouver à l'extérieur de Rome, dans de nouveaux emplacements ou des emplacements agrandis.

Nombre d'entre eux craignent que leurs perspectives d'emploi et la scolarité de leurs enfants ne pâtissent de cette relocalisation. Et encore, ceux-là ont de la chance. De nombreux autres ne se verront proposer aucune autre solution de logement. Certains vont quitter Rome. D'autres se logeront comme ils pourront et là où ils pourront.

Les élèves sont conviés à écrire une lettre au Commissaire spécial en Italie. Dans le courrier, les élèves demanderont un réexamen du « Plan Nomades » et que les expulsions forcées se

fassent en dernier recours. Le professeur pourra s'aider du modèle de lettre disponible ci-dessous.

**Retrouver toutes les actions sur [www.isavelives.be](http://www.isavelives.be)**

**ADRESSE :**

THE EXTRAORDINARY Commissioner for the Nomad Emergency in Rome  
 Prefetto Giuseppe Pecoraro Prefect of rome  
 Via IV Novembre, 119/A  
 00187 Roma Italia

**Avoir un toit est un droit humain**

L'ensemble de la classe est invitée à ouvrir le débat. Le droit au logement pose problème même ici en Belgique. Les élèves pourront interpellier leurs responsables communaux afin de comprendre comment ça se passe chez eux. Le professeur pourra en profiter pour parler des Gens du voyage et des problématiques auxquelles sont-ci sont confrontés. Pour vous aider, Amnesty vous propose de contacter un responsable du Centre de Médiation des Gens du voyage. Il pourra assister la classe lors du débat.

**Centre de Médiation des Gens du voyage**

Rue des Relis Namurwès, 1 à 5000 Namur  
 Tél : 081/ 24 18 14  
[gensduvoyage@skynet.be](mailto:gensduvoyage@skynet.be)  
[www.rta.be/CMGV](http://www.rta.be/CMGV)

Bruxelles, le .....  
 Monsieur le Commissaire spécial,

Je suis élève dans l'école de ..... à .....  
 Je vous écris pour vous dire que je m'inquiète beaucoup pour le sort de certaines populations roms en Italie.

Les Roms subissent au quotidien de nombreuses discriminations et leurs conditions de logement sont souvent insuffisantes.

Je sais que vous avez mis en place un plan d'urgence : le Plan Nomades mais j'ai peur que cette solution ne corresponde pas à la réalité des populations roms.

Je vous prie donc instamment de reporter la mise en œuvre du Plan Nomades et de le réexaminer en consultant les personnes qui seront directement affectées et en veillant à ce que le plan révisé respecte le droit à un logement convenable.

Je vous demande également de veiller à ce que les expulsions forcées n'aient lieu qu'en dernier recours et dans le respect lois internationales.

Veillez agréer l'expression de ma haute considération.

Nom, prénom : .....

Signature : .....

# [ANNEXES]



# ANNEXE 1 :

# DÉCLARATION UNIVERSELLE

# DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée Générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A (III)).

**Photo:** Eleanor Roosevelt, Présidente de la Commission des droits de l'homme, regardant la Déclaration universelle des droits de l'homme en espagnol.

Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre.

## ARTICLES DE LA DUDH

Article 1 Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

### Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.  
2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4 Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6 Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7 Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8 Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9 Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé

Article 10 Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

## ARTICLES DE LA DUDH

### Article 1

Les valeurs fondamentales : liberté, égalité, fraternité

### Article 2

Tu as droit à la non-discrimination

Article 3 Tu as droit à la vie et à la sécurité

Article 4 Tu es protégé contre l'esclavage

Article 5 Tu es protégé contre la torture

Article 6 Tu es protégé partout

Article 7 Tu as droit à l'égalité devant la loi

Article 8 Tu as droit au recours

Article 9 Tu ne peux pas être arrêté arbitrairement

Article 10 Tu as droit à un procès équitable

<p>Article 11</p> <p>1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.</p> <p>2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.</p>	<p>Article 11 Tu as droit à la présomption d'innocence</p>
<p>Article 12 Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.</p>	<p>Article 12 Tu as droit à la protection de ta vie privée</p>
<p>Article 13</p> <p>1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.</p> <p>2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays</p>	<p>Article 13 Tu as le droit de circuler librement</p>
<p>Article 14</p> <p>1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.</p> <p>2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.</p>	<p>Article 14 Tu as le droit d'asile</p>
<p>Article 15</p> <p>1. Tout individu a droit à une nationalité.</p> <p>2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.</p>	<p>Article 15 Tu as le droit d'avoir une nationalité</p>
<p>Article 16</p> <p>1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.</p> <p>2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.</p> <p>3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.</p>	<p>Article 16 Tu as le droit de te marier et de fonder une famille</p>
<p>Article 17</p> <p>1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.</p> <p>2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.</p>	<p>Article 17 Tu as droit à la propriété</p>
<p>Article 18 Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.</p>	<p>Article 18 Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion</p>
<p>Article 19 Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.</p>	<p>Article 19 Tu as droit à la liberté d'opinion et d'expression</p>
<p>Article 20</p> <p>1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.</p> <p>2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.</p>	<p>Article 20 Tu as droit à la liberté d'association</p>
<p>Article 21</p> <p>1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.</p> <p>2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.</p> <p>3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.</p>	<p>Article 21 Tu as le droit de prendre part aux affaires de ton pays</p>
<p>Article 22 Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.</p>	

<p>Article 22 Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.</p>	<p>Article 22 Tu as le droit à la sécurité sociale</p>
<p>Article 23</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.</li> <li>2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.</li> <li>3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.</li> <li>4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts</li> </ol>	<p>Article 23 Tu as droit au travail</p>
<p>Article 24 Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.</p>	<p>Article 24 Tu as droit au repos et aux loisirs</p>
<p>Article 25</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.</li> <li>2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.</li> </ol>	<p>Article 25 Tu as droit à un niveau de vie suffisant</p>
<p>Article 26</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.</li> <li>2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.</li> <li>3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.</li> </ol>	<p>Article 26 Tu as droit à l'éducation</p>
<p>Article 27</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.</li> <li>2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.</li> </ol>	<p>Article 27 Tu as droit à la culture</p>
<p>Article 28 Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.</p>	<p>Article 28 Tu as droit à la paix</p>
<p>Article 29</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.</li> <li>2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.</li> <li>3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.</li> </ol>	<p>Article 29 Les autres ont les mêmes droits que toi</p>
<p>Article 30 Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.</p>	<p>Article 30 Nul ne peut détruire les droits et libertés que tu viens de lire dans cette déclaration</p>

# ANNEXE 2 : CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (1989 / TEXTE SIMPLIFIÉ)

## QU'EST-CE QUE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CIDE) ?

La CIDE est le texte le plus universellement reconnu : en effet, 192 pays ont ratifié la Convention le 20 novembre 1989, moment où elle a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Cela signifie qu'elle a force de loi dans ces pays, or elle est encore trop souvent considérée comme une simple déclaration, un code moral, sans valeur juridiquement contraignante. Pourtant, il faut savoir que grâce à elle, de nombreux pays ont adapté leur législation nationale, surtout en matière d'enseignement, de travail, de discrimination et de prostitution infantile.

La CIDE est un document ambitieux qui définit les obligations des États à l'égard des enfants, depuis leur naissance jusqu'à leur majorité<sup>2</sup>. Elle compte 54 articles et est divisée en trois parties :

- ☉ la première partie détaille chacun des droits de l'enfant (art. 1-41)
- ☉ la deuxième partie reprend la mise en œuvre de la Convention (art. 42-45)
- ☉ la troisième partie s'intéresse à son entrée en vigueur (art. 46-54).

Autre aspect à souligner : la Convention relative aux droits de l'enfant est un texte juridiquement contraignant. Ceci veut dire que les pays qui l'ont ratifiée sont obligés de l'appliquer. Pour que cette Convention ne reste pas au stade des belles promesses, les gouvernements qui l'ont ratifiée s'engagent à soumettre régulièrement au Comité des droits de l'enfant des rapports sur les progrès réalisés et la façon dont les droits sont mis en œuvre. Les experts du Comité formulent aux États concernés des recommandations pour améliorer la situation des enfants. Pour ce faire, ils se basent sur les informations contenues dans les rapports quinquennaux des États et les rapports alternatifs établis par les ONG. Le Comité remet des recommandations aux différents pays sur les points qu'ils doivent améliorer. La CIDE fait suite à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) et à la Déclaration sur les Droits de l'Enfant (1959).

Elle repose sur plusieurs principes-clés : la non-discrimination (tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception), l'intérêt supérieur de l'enfant (priorité accordée au bien-être de l'enfant pour toutes les décisions qui le concernent), sa survie et son développement, la prise en compte de son opinion propre.

Une version intégrale de la CIDE est téléchargeable sur notre site : [www.amnesty.be/jeunes/](http://www.amnesty.be/jeunes/)

- Art 1 : Définition de l'enfant
- Art 2 : Tu as droit à la non-discrimination
- Art 3 : Tu as droit au bien être
- Art 4 : Tu as droit à l'exercice de tes droits
- Art 5 : Tu as droit au développement de tes capacités
- Art 6 : Tu as droit à la vie et au développement
- Art 7 : Tu as droit à un nom, à une nationalité
- Art 8 : Tu as droit à la protection de ton identité
- Art 9 : Tu as le droit de vivre avec tes parents
- Art 10 : Tu as droit à retrouver ta famille
- Art 11 : Tu as droit à la liberté de déplacement
- Art 12 : Tu as droit à la liberté d'opinion
- Art 13 : Tu as droit à la liberté d'expression
- Art 14 : Tu as droit à la liberté de pensée, conscience et de religion
- Art 15 : Tu as droit à la liberté d'association
- Art 16 : Tu as droit à la protection de ta vie privée
- Art 17 : Tu as droit à l'information
- Art 18 : Les responsabilités de tes parents
- Art 19 : Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements
- Art 20 : Tu as droit à une protection, même si tu n'as pas de famille
- Art 21 : Tu as droit à l'adoption
- Art 22 : Les droits de l'enfant réfugié
- Art 23 : Les droits de l'enfant handicapé
- Art 24 : Tu as droit à la santé et aux services médicaux
- Art 25 : Tu as droit à la révision de ton placement
- Art 26 : Tu as droit à la sécurité sociale
- Art 27 : Tu as droit à un niveau de vie décent
- Art 28 : Tu as droit à l'éducation
- Art 29 : Les objectifs de ton éducation
- Art 30 : Les droits des enfants de minorités ou de populations autochtones
- Art 31 : Tu as droit aux loisirs
- Art 32 : Tu as droit à la protection contre l'exploitation
- Art 33 : Tu as droit à la protection contre la drogue
- Art 34 : Tu as droit à la protection contre l'exploitation sexuelle
- Art 35 : Tu as droit à la protection contre la vente
- Art 36 : Tu as droit à la protection contre les autres formes d'exploitation
- Art 37 : Tu as droit à la protection contre la torture et la privation de liberté
- Art 38 : Tu as droit à la protection en cas de conflit armé
- Art 39 : Tu as droit à la réadaptation et à la réinsertion
- Art 40 : La justice et les droits des mineurs
- Art 41 : Tu as droit à la protection la plus favorable
- Art 42 : La diffusion de tes droits

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

